Publié le 15 décembre 2021.
Dernière modification : 4 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC

création de Paris-Maroc,
de la Compagnie générale du Maroc,
etc.

Édouard CANDLOT, président

Jean ANDRIEUX, directeur général

Né le 21 juillet 1854 à Feuillade (Charente).

Fils de Pierre Andrieux, fermier, cultivateur, demeurant au lieu-dit Crognac, et de Marie Lacombe.

Conducteur de travaux à la Cie du chemin de fer des Charentes (1878-1879).

Chef du bureau d'études au service des travaux neufs du chemin de fer de l'État (1879-1883)

Ingénieur au chemin de fer du port de la Réunion (1883-1888).

Directeur de la S.A. de pavage en bois.

Impliqué dans la Société franco-russe des ciments Portland de Tchoudovo (*JORF*, 19 août 1900), il fut aussi administrateur des Voitures électriques Kriéger et — avec Candlot — des Garages Krièger et Brasier (1906-1908), toutes affaires montées par la Société française pour l'industrie et les mines (Indusmine).

Propriétaire de la Minoterie de l'Atlas à Boujad (Maroc).

Membre de la commission municipale de Casablanca (1920).

Administrateur de la Caisse de prêts immobiliers au Maroc (1920).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1920.

Président de la chambre de commerce de Casablanca (1921-1923).

Son représentant au conseil de l'Office chérifien des phosphates (1921).

Son fils Daniel, né à Moscou, entre en nov. 1920 à la Société de constructions civiles et industrielles à Paris, dirigée par l'un de ses oncles, Nicolas Perpignani, ancien secrétaire général de l'Indusmine, précitée. En avril 1921, il assassine une secrétaire. En mars 1922, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité :

Conseiller du commerce extérieur de la France (mars 1924).

À l'automne 1925, son épouse décède d'une courte maladie.

Suicide ou accident ? Jean Andrieux décède à Dax (avis de décès et d'obsèques : *Le Petit Marocain*, 2 et 6 mars 1934).

Société an., f. le 14 mai 1913.

CONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1913)

Société des Chaux, Ciments et Matériaux de construction au Maroc. — Au capital de 2.150.000 fr., divisé en 21.500 actions de 100 fr., dont 1.500 actions d'apport attribuées à M. Gaudard et à la Société Paris-Maroc conjointement. — Siège social à Paris, 137, bd Voltaire. — Conseil d'administration : MM. Jean Berthet, Édouard Candlot, Raymond Ferrant [Ciments Portland de l'Indoch.], Robert Gompel [Paris-Maroc], Charles Rabut [1], Raoul Bloch [2]. — Statuts déposés chez Me Bissy, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 9 juin 1913.

Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
(*La Revue marocaine*, 5 juillet 1913)

Société anonyme française au capital de 2.150.000 fr., divisé en 21.500 actions de 100 fr. chacune, dont 1.500 actions entièrement libérées ont été attribuées en rémunération d'apport et les 20.000 actions de surplus ont été souscrites en espèces et libérées d'un quart lors de la souscription.

Siège social à Paris, boulevard Voltaire, no 137.

Cette société, fondée pour 50 années, a pour objet, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, soit en fondant des sociétés spéciales ou en s'intéressant à ces sociétés :

L'extraction et le commerce de tous matériaux de construction au Maroc, la fabrication et le commerce de tous produits pour la construction.

Et généralement toutes opérations industrielles, financières et immobilières, se rattachant à l'un quelconque des objets précités.

Statuts sous seings privés annexés à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Me Bossy, notaire à Paris, le 25 avril 1913.

Deuxième assemblée constitutive du 14 mai 1913.

Apports : Il a été fait apport à la société par M. Charles Gaudard, industriel, demeurant à Tanger (Maroc), et la société « Paris-Maroc », société anonyme française, au capital de 5 millions de francs, dont le siège est à Paris, boulevard Voltaire, no 137, conjointement :

1° Du bénéfice des études et projets des sus-nommés concernant l'extraction, la fabrication et la vente des chaux et des ciments au Maroc ;

2° De l'exploitation commerciale relative aux objets sus-indiqués, déjà organisés par M. Gaudard près de Tanger, ainsi que de tout le matériel mort ou vif y attaché et du bénéfice de tous contrats en cours ;

3° Et de l'entière propriété d'une concession régulière accordée à M. Gaudard par les autorités compétentes, à la date du 10 octobre 1910, d'une carrière dénommée El-Adir-Aïn-Mechlaoua, située à 8 kilomètres de Tanger.

M. Gaudard et la société « Paris-Maroc » conjointement et solidairement ont consenti au profit de la société, promesse de vente réalisable à la faculté de cette dernière pour une durée devant expirer le 1er août 1913 de la concession régulière accordée à M. Gaudard par les autorités compétentes à la date du 10 octobre 1910, d'une autre carrière dite Djebel-Dar-Agreze, sise à 6 kilomètres de Tanger, ladite

---

1 Charles Rabut (1852-1925) : ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, spécialiste du béton armé, membre de l'académie des sciences, fondateur d'un bureau d'études dont Godard devint le président, administrateur de l'entreprise Christiani & Nielsen.

2 Raoul Bloch : administrateur délégué, puis président de Paris-France, administrateur de Paris-Maroc. Mpf 1916.

promesse de vente consentie au prix de trente mille francs payable huit jours après le transfert régulier de la concession au nom de la société.

En représentation de ces apports, il a été attribué à M. Gaudard et à la Société « Paris-Maroc » conjointement entre eux :

1° 1.500 actions de 100 francs entièrement libérées ;

2° 3.000 parts de fondateur sur les 4.000 créées ;

3° Une somme de 82.740 francs payable huit jours après que la concession El-Adir-Aïn-Mechlaoua aura été régulièrement transférée à la société.

Il a été dit :

Que M. Gaudard et la Société « Paris-Maroc » auraient encore droit au remboursement des dépenses qui avaient été faites au 15 avril 1913 pour le compte de la société, en vue de l'exploitation de la carrière d'El-Adir-Ain-Mechlaoua, ainsi que de celles qui auraient été faites jusqu'au jour de la prise de possession effective par la société, sous déduction des bénéfices réalisés par cette exploitation.

Que le montant des dépenses à rembourser ainsi ne devrait pas excéder une somme de 20.000 francs.

Il a, en outre, été conféré spécialement à la Société « Paris-Maroc » le droit de souscrire par préférence 25 p. 100 de toutes les actions qui seraient ultérieurement émises contre espèces, en cas d'augmentation du capital en numéraire.

L'assemblée générale annuelle se réunit au plus tard le 30 juin. Les convocations sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris et du lieu où la société aurait transféré son siège, 20 jours eu moins avant la réunion.

Pour les assemblées extraordinaires, le délai de convocation peut être réduit à dix jours, mais les avis doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 p. 100 au minimum pour la réserve légale ;

2° Somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6 p. 100 du capital versé et non amorti. Sur le solde 10 p. 100 sont accordés au conseil d'administration. Sur le surplus des bénéfices, l'assemblée générale pourra, sur la proposition du conseil d'administration, décider d'opérer un prélèvement qui ne pourra pas excéder 50 p. 100 de ce solde de bénéfices nets; ledit prélèvement opéré en vue de la dotation d'un fonds de réserve spéciale. — Sur ce dernier solde il sera attribué:

70 p. 100 aux actions et 30 p. 100 aux parts de fondateurs. Sur les

70 p. 100 revenant aux actionnaires il pourra être fait tels prélèvements que décidera l'assemblée générale, en vue de la dotation d'un fonds de prévoyance qui restera la propriété des actionnaires.

En cas de liquidation, l'actif social net est employé d'abord à rembourser le capital non amorti. Le surplus après prélèvement des sommes portées au fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires est réparti :

70 p. 100 aux actions et 30 p. 100 aux pans de fondateurs.

La société n'a pas encore dressé de bilan.

Le président du conseil d'administration:
[Édouard] CANDLOT, 21, rue Ampère.

SOCIÉTÉ DES CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC.
(Au capital de 2.150.000 francs)
FABRIQUE DE CIMENT ET DE CHAUX HYDRAULIQUE
à Casablanca (Maroc).
par Ch. DANTIN
(*Le Monde illustré*, 22 avril 1916)

……

L'installation de l'usine des Roches-Noires est de conception et d'exécution exclusivement françaises ; le plan général a été confié à M. Ch. Candlot, ingénieur E. C. P. qui en a assuré l'exécution ; le matériel électrique sort des Ateliers Bréguet ; les moteurs à. gaz du système Bollincks ont été fournis par la Maison Salmson.

La société était Hors Concours à l'Exposition de Casablanca, son directeur général, M. J. Andrieux, étant membre du jury.

Les récompenses des collaborateurs ont été les suivantes : M. Ch. Candlot, ingénieur-constructeur, diplôme d'honneur ; M. L. Massot, directeur technique, médaille d'or ; M. Dubocquet, chimiste, médaille d'argent ; MM. Hue, Bouchandam, Petit, Chabaud et Fayt, chefs de service, médailles de bronze.

FABRIQUE DE CIMENT ET DE CHAUX HYDRAULIQUE
à Casablanca (Maroc).

par Ch. DANTIN

(*Le Génie civil*, 29 avril 1916)

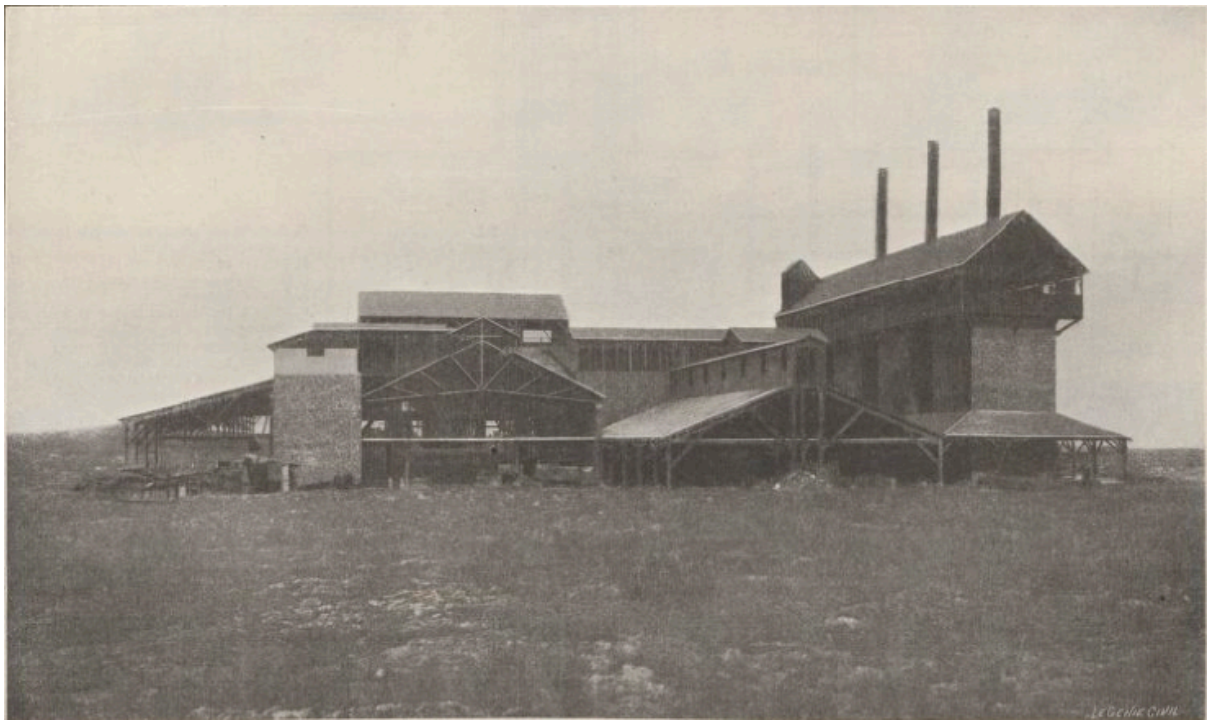

FIG. 1. — Fabrique de ciment de Casablanca : vue de l'usine, côté des fours et des moulins.

En présence de l'activité considérable qui s'est manifestée au Maroc dans ces dernières années, notamment en ce qui concerne les travaux publics et les constructions particulières, il était tout indiqué de chercher à implanter dans ce pays la fabrication des liants hydrauliques.

Dans un pays neuf, en effet, une usine fabriquant de la chaux et du ciment, produits dont la nécessité s'impose et qu'il est souvent difficile de se procurer à des prix raisonnables, doit rendre de grands services et contribuer au développement rapide de la colonie.

Une société d'études constituée par un groupe d'industriels et de financiers envoya au Maroc, en 1912, un ingénieur pour procéder à un examen minutieux des matières premières propres à la fabrication de la chaux et du ciment, et rechercher le meilleur

emplacement pour édifier une usine. Ces recherches, qui portèrent sur tous les points intéressants de la côte marocaine, permirent d'arriver à la conclusion très nette que l'usine devait être établie à Casablanca, où l'on trouvait des matières premières excellentes.

Le rapport de la Société d'études fut contrôlé par le savant géologue bien connu, M. Gentil, et par M. Mesnager, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur du laboratoire de l'École des ponts et chaussées. On voit que les précautions les plus minutieuses ont été prises ; aussi les résultats de l'exploitation industrielle ont-ils répondu entièrement aux prévisions des prospecteurs.

La Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc fut constituée en 1913 au capital de 2.150.000 francs, et on se mit aussitôt à l'œuvre.

L'installation générale de l'usine fut confiée à M. Ch. Candlot, ingénieur des Arts et manufactures [3], qui s'est spécialisé dans la construction du matériel pour fabriques de chaux et ciment. Il n'est pas inutile de rappeler que, dans ces dernières années surtout, on considérait en France que l'on ne pouvait s'adresser qu'à l'industrie allemande pour la construction des fabriques de ciment ; aussi est-il particulièrement intéressant de constater qu'une usine de conception et d'exécution françaises a donné des résultats répondant exactement au programme qui avait été tracé.

L'usine a été établie au lieu-dit « les Roches-Noires », à l'est de la ville. En raison de la dureté des matières premières, on a adopté la méthode de fabrication dite à voie sèche.

Les matières premières se trouvent sur place même ; un banc de calcaire d'une dizaine de mètres d'épaisseur recouvre l'argile, de sorte que l'exploitation est simple et peu coûteuse. La figure 9 montre l'entrée de la carrière à l'endroit où l'on pèse le calcaire et l'argile avant de les déverser dans la benne basculante.

---

[3] M. Charles CANDLOT est le fils du spécialiste en chaux et en ciments, connu depuis de longues années, M. Édouard Candlot.

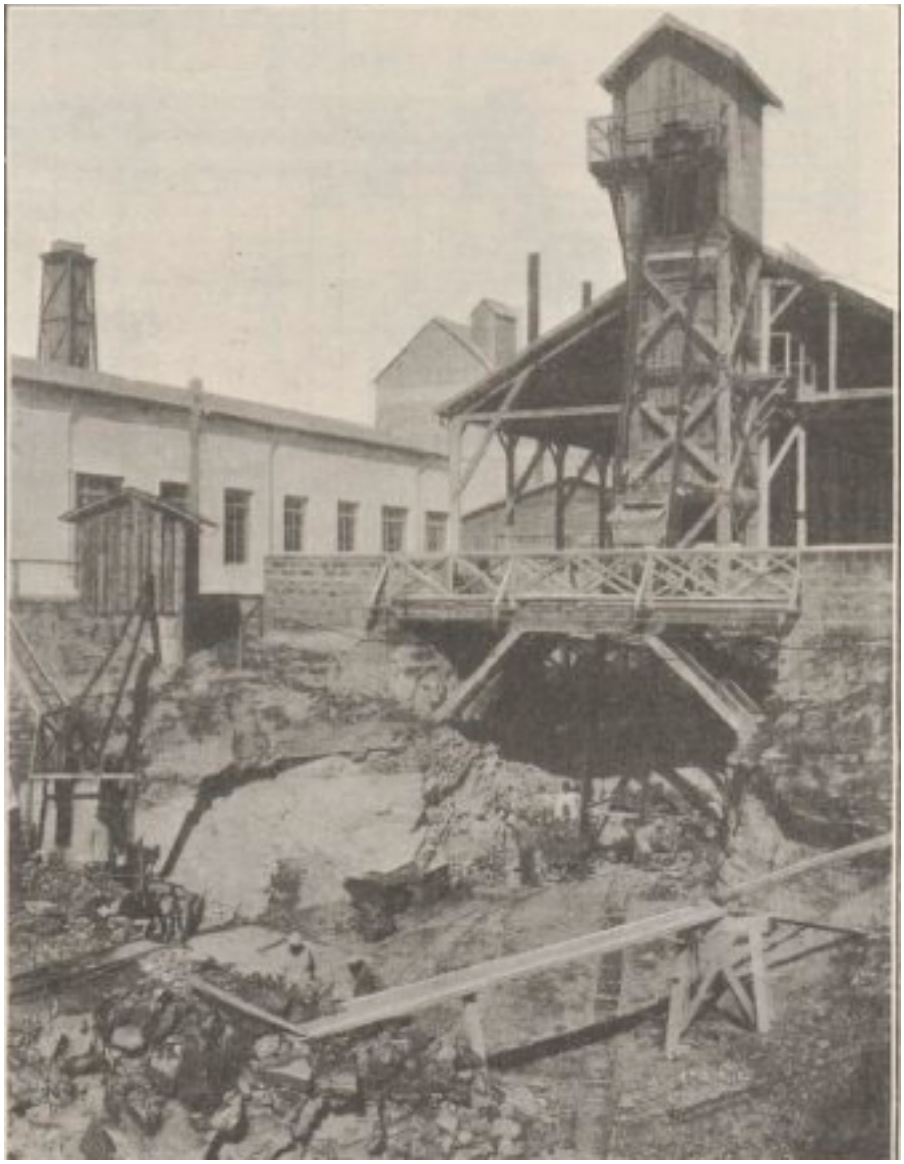

Fig. 9. — Entrée de la carrière et benne basculante automatique.

De la benne, les matières vont au concasseur ; de là, elles passent au séchoir et sont emmagasinées ensuite automatiquement dans quatre grands silos d'où elles sont envoyées aux broyeurs.

La mouture des matières premières et celle du ciment s'opèrent dans deux broyeurs compound disposés de telle sorte que l'on puisse se servir indifféremment de l'un ou de l'autre broyeur, soit pour les matières premières crues, soit pour les produits cuits. On peut aussi utiliser momentanément les deux broyeurs uniquement pour la mouture du ciment ou pour celle des matières crues.

La commande des broyeurs s'opère par moteurs électriques. Pour éviter l'emploi des courroies et gagner de la place, on a adopté un réducteur de vitesse par engrenages à chevrons Citroën travaillant dans un carter étanche à bain d'huile. On a pu ainsi utiliser un moteur électrique de construction courante, tandis que par l'attaque directe, il eût fallu employer des moteurs à marche lente qui sont très coûteux. Cette disposition a donné les meilleurs résultats. Le moteur électrique de 135 chevaux tourne à 970 tours et attaque par l'intermédiaire d'un accouplement élastique le petit pignon du réducteur. Le grand engrenage calé sur l'arbre de commande du broyeur tourne à 160 tours.

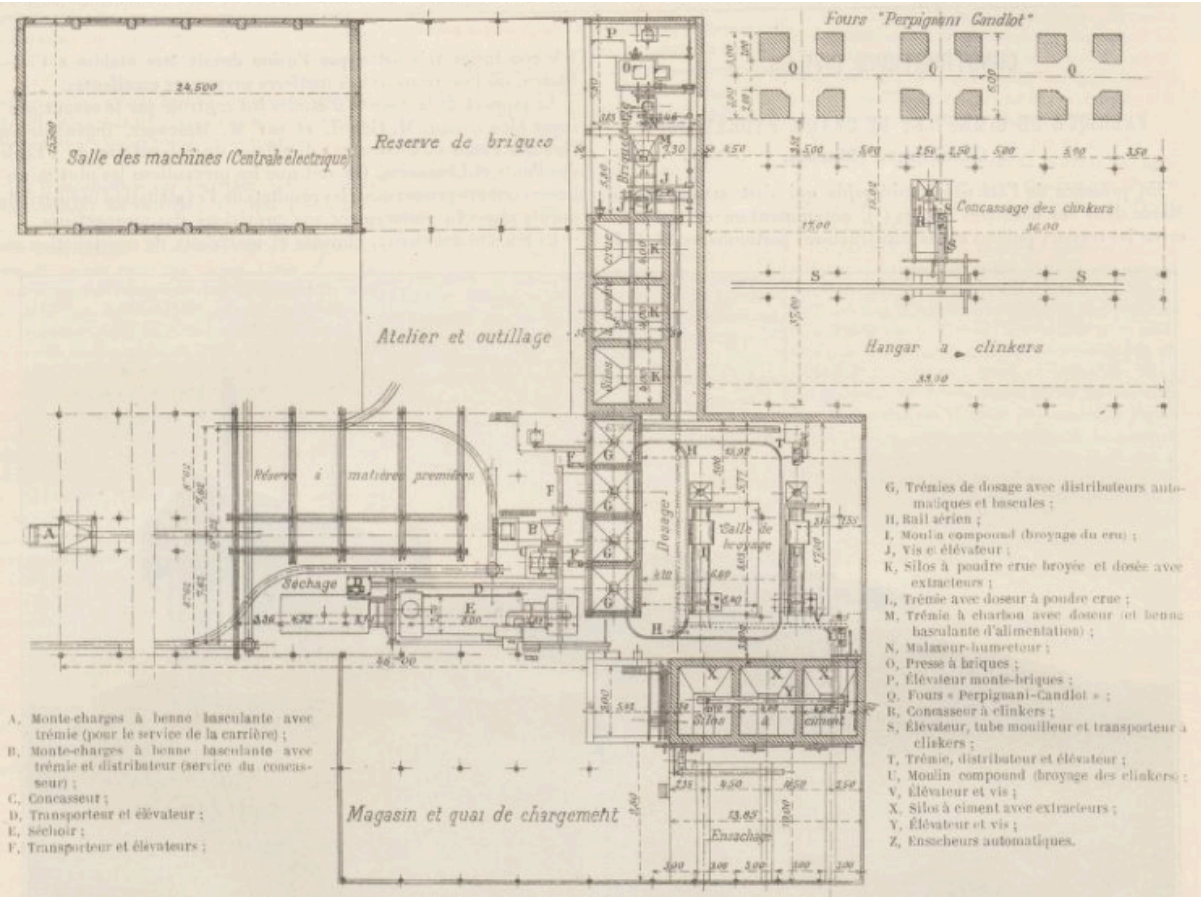

Fig. 2. — Plan d'ensemble de la fabrique de ciment et chaux hydraulique de Casablanca.

La poudre crue sortant du broyeur est emmagasinée dans six grands silos qui servent de réserve et de mélangeurs ; on peut, en effet, remplir en même temps cinq silos pendant que l'on en vide un seul ou bien en remplir trois et en vider trois à la fois. On obtient dans tous les cas un mélange très homogène de la poudre dont les variations de composition à la sortie du broyeur sont déjà extrêmement faibles. On arrive finalement à constater dans les briques des écarts de dosage inférieurs à 1 %.

Les silos sont munis d'extracteurs imaginés par M. Ch. Candlot. On en trouvera une coupe ci-contre (fig. 4) qui permettra d'en comprendre très facilement le fonctionnement. L'arbre sur lequel se trouve un pas de vis très allongé est animé d'un mouvement de va-et-vient ; dans le mouvement vers l'extérieur, la matière est entraînée par les filets hélicoïdaux; pour revenir en arrière, l'arbre reçoit, par l'intermédiaire d'un rochet, un mouvement de rotation rigoureusement calculé qui lui permet de reprendre sa position première sans difficulté, l'appareil se déplaçant alors sans entraîner la matière.

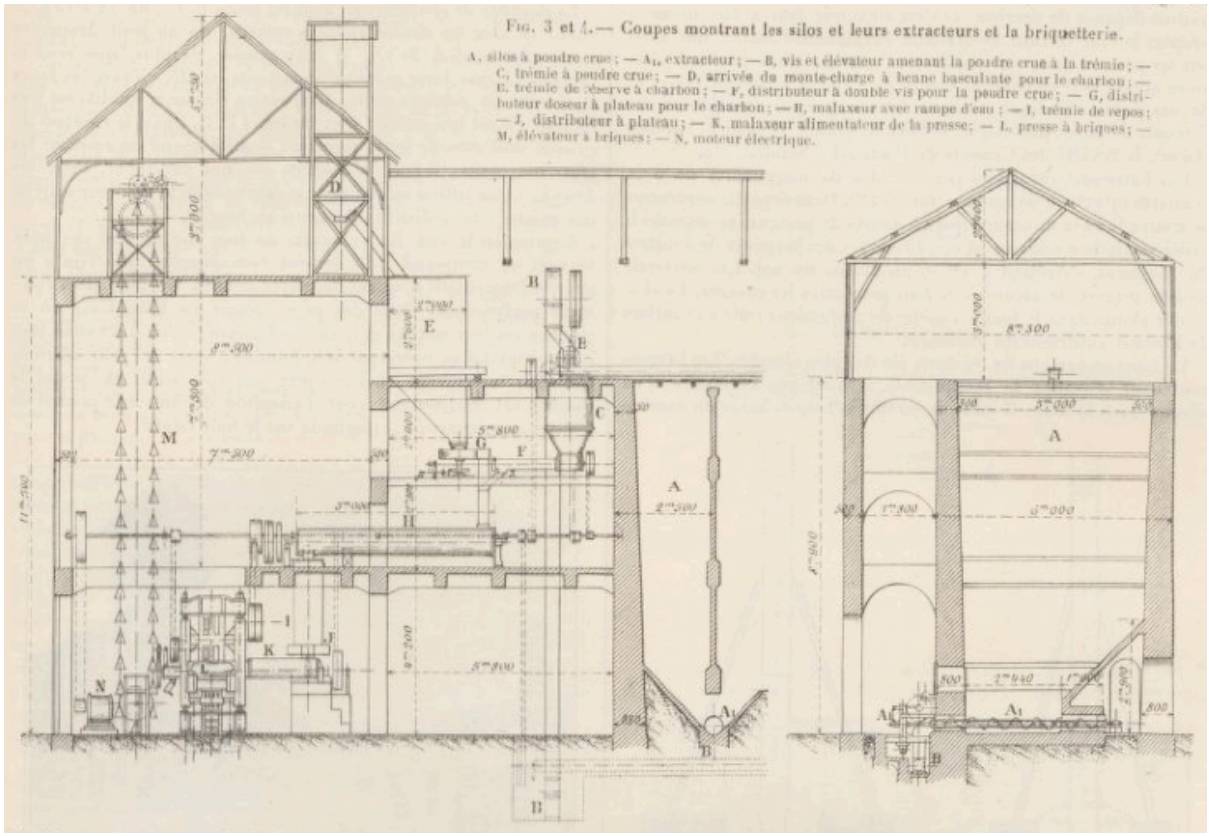

Fig. 3 et 4. — Coupes montrant les silos et leurs extracteurs et la briquetterie.

Le débit de ces extracteurs peut varier dans de très grandes limites, leur vitesse pouvant être réglée très facilement ; ils sont d'un fonctionnement très sûr, ne peuvent se dérégler, et leur entretien est à peu près nul. Pour le groupe des six silos de matières premières, la force prise est de 6 à 8 chevaux pour tous les extracteurs travaillant ensemble, donc pratiquement insignifiante.

Si l'on compare aux dispositions généralement adoptées les silos dont nous venons de donner la description, on pourra se rendre compte de l'économie importante que l'on peut réaliser. Voici, par exemple (fig. 5), une installation comprenant plusieurs silos d'une capacité de 560 mètres cubes ; on remarquera la construction considérable qu'il a fallu faire pour supporter ces énormes cuves à une hauteur suffisante pour permettre l'écoulement de la poudre. La très forte pression exercée sur les piliers supportant les silos nécessite des fondations profondes et très coûteuses, tandis qu'avec les silos tels que ceux de l'usine de Casablanca, la pression est répartie uniformément et une simple semelle en béton est suffisante. Ajoutons, d'ailleurs, que, dans ces silos à fond en entonnoir, la poudre s'écoule très mal et que l'on est obligé d'intervenir très souvent avec des ringards pour la faire tomber.

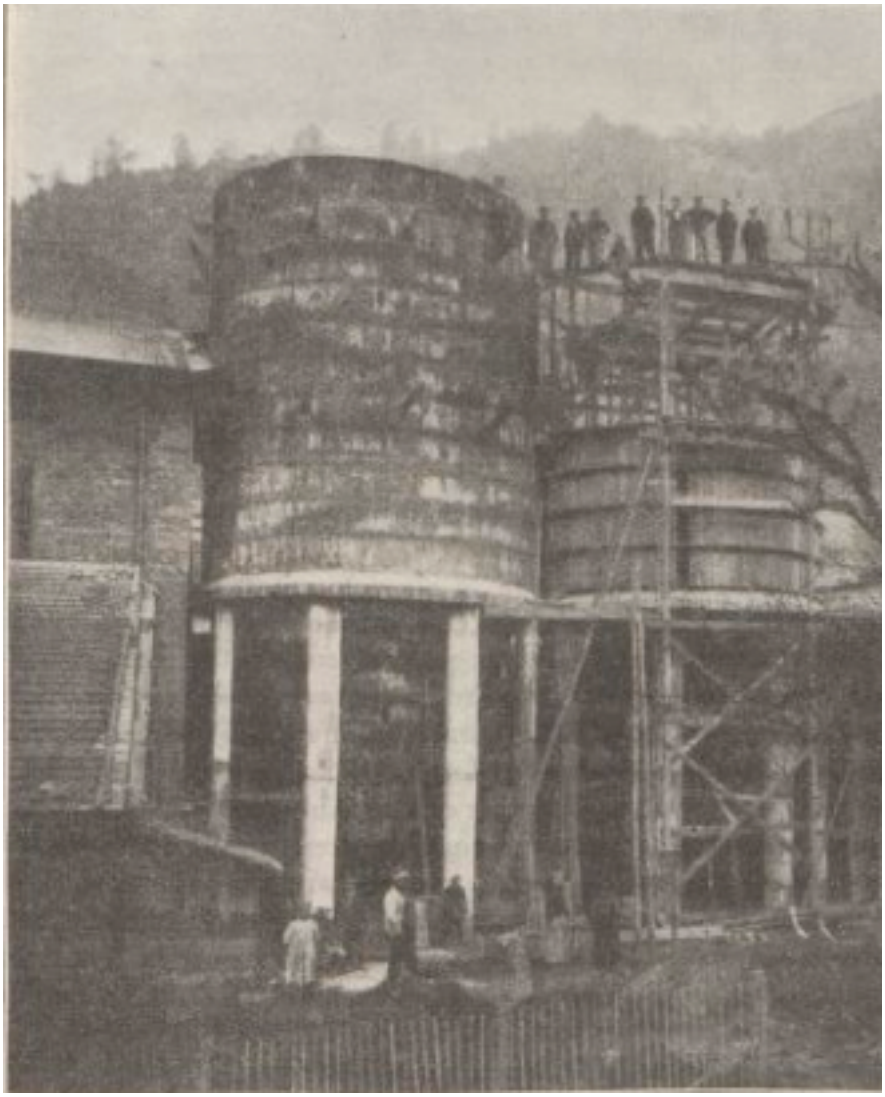

Fig. 5. — Vue d'un silo ordinaire sur colonnes.

À la sortie des silos, la poudre est envoyée à la presse à briques ; celle-ci est du système à double compression ; elle est très robuste et donne 3.000 briques par heure. Ces briques contenant seulement 5 % d'eau, on peut les enfourner immédiatement sans inconvénient.

La figure 4 montre l'installation générale de la briqueterie qui comprend un réservoir pour la poudre crue avec distributeur à vis double et un autre pour le charbon, celui-ci muni d'un distributeur à plateau, de construction spéciale et très simple, assurant un dosage absolument rigoureux. La poudre crue et le charbon tombent dans un premier malaxeur dans lequel arrive l'eau d'addition, puis dans un deuxième malaxeur servant à diviser la matière, de manière qu'elle se répartisse bien dans les moules de la presse.

Le charbon est du poussier d'anthracite que l'on mélange en totalité avec les briques, de sorte qu'il est inutile d'en ajouter dans le four ; c'est là une grande simplification et une cause de sécurité et de régularité dans la marche des fours. Ce système, appliqué depuis de longues années dans les fours P. C. (Perpignani-Candlot, a toujours donné d'excellents résultats.

Un élévateur électrique à plateaux et à marche continue monte les briques à la plate-forme supérieure dés fours où elles sont disposées à côté des fours. Les monte-charges ordinaires ont été proscrits dans l'usine de Casablanca en raison des inconvénients et des dangers de ces appareils.

On a donné la préférence aux fours fixes sur les fours rotatifs pour diverses raisons. Par suite de la nécessité de faire venir le charbon d'Angleterre, il était certain que le prix de celui-ci, rendu à l'usine, serait assez élevé ; or le four rotatif consomme beaucoup de charbon. Il fallait donc adopter le four le plus économique comme dépense de charbon, et c'est ainsi que l'on a été amené à adopter le four vertical du système Perpignani-Candlot qui avait fait ses preuves dans de nombreuses usines.

[Les précédents]

Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
Société des Ciments de Rivet, près Alger

Nous pouvons citer entre autres la Société des Ciments de l'Indo-Chine qui, avec 11 de ces fours, fabrique 100.000 tonnes par an; la Société des Ciments de Rivet près Alger, la Société Allard, Nicolet à Voreppe (Isère), la Société des Ciments du Portugal à Setubal, etc.

Ces fours sont constitués par un bloc de maçonnerie de 6 x 6 mètres et 11 m. 50 de hauteur (fig. 7 et 8). Dans la partie supérieure se trouve la cuve ou creuset qui a 5 mètres de hauteur ; au-dessous, la grille verticale circulaire est constituée par des barreaux de 5 mètres de longueur s'arrêtant à 1 m. 50 au-dessus du sol. Un couvercle mobile permet de découvrir le four pour faire les charges. La cheminée plonge dans le four à 1 mètre de profondeur; elle a 14 mètres de hauteur au-dessus du gueulard.

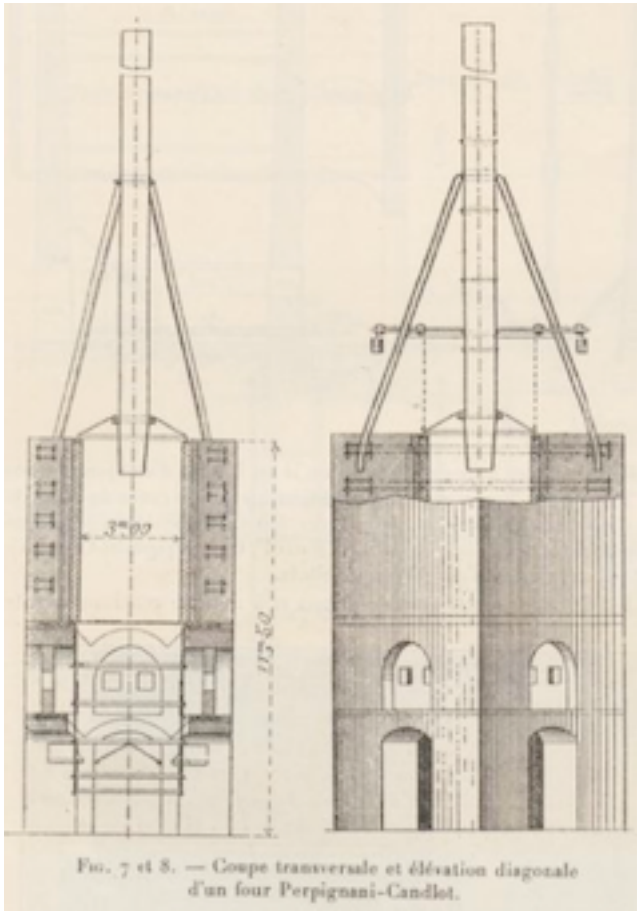

Fig. 7 et 8. — Coupe transversale et élévation diagonale d'un four Perpignani-Candlot.

Le fonctionnement de ces fours est des plus simples. Les briques contenant d'avance le combustible, il n'est pas nécessaire d'en ajouter dans le four ; il suffit de mettre à chaque charge un nombre de briques déterminé suffisant pour remplir le four, dont une certaine quantité de ciment cuit vient d'être extraite. La zone de cuisson se trouve à environ 1 mètre au-dessous de la partie inférieure de la cheminée ; puis le ciment se refroidit au fur et à mesure de sa descente. Par suite de la très grande surface de la grille, l'air circulant tout autour s'échauffe, arrive très chaud dans la zone de cuisson, et on a ainsi une récupération très appréciable. La cheminée plongeante attire au centre les gaz de la combustion, ce qui évite l'élévation très grande de la température contre la chemise qui détermine dans tous les fours fixes des collages si fréquents. Dans les fours P. C., les collages sont à peu près inconnus. Le ciment cuit descend uniformément et, pour ainsi dire, d'un seul bloc. Mais, par suite du refroidissement qui se produit à la grille, ce bloc se désagrège presque seul et il suffit de quelques coups de ringards pour le disloquer complètement (fig. 6).

Fig. 6. — Vue du bas d'un four montrant l'extraction du ciment.

Comme il n'existe pas de grille horizontale, l'extraction du ciment cuit se fait avec la plus grande facilité. Il faut très peu de personnel pour le service de ces fours et de simples manœuvres suffisent. Les fours de l'usine des Roches-Noires produisent chacun 20 tonnes par jour. On fait des fours plus grands qui peuvent donner jusqu'à 30 et 35 tonnes ; ce sont des fours de ce type qui seront construits dans l'avenir.

La dépense de charbon est, avec les fours P. C., de 14 à 15 %; tandis qu'avec les meilleurs fours rotatifs, on ne peut descendre au-dessous de 25 à 30 %. Il faut ajouter, de plus, que ceux-ci demandent une force motrice importante, tandis qu'avec les fours P. C., elle est presque nulle. L'entretien des fours rotatifs est très coûteux ; il est insignifiant avec les fours P. C. Enfin, le charbon de cuisson doit être de toute première qualité quand on emploie les fours tournants ; il faut du charbon gras qui coûte cher.

Pour les fours P. C., on utilise au contraire le combustible le meilleur marché qui existe, c'est-à-dire le poussier d'anthracite.

Comme on le voit, les avantages du four fixe ne sont pas douteux et on comprend difficilement l'engouement que l'on a eu pour le four rotatif dans ces dernières années. Ce four peut convenir parfaitement dans des pays comme les États-Unis où le charbon est bon marché et la main-d'œuvre chère ; il est aussi tout indiqué quand on opère par voie humide ; mais on peut affirmer que dans tous les cas où l'on opère par voie sèche et quand le charbon est relativement cher, l'adoption du four fixe permet de réaliser une économie importante sur le four rotatif.

On prétend, il est vrai, que le ciment cuit au four rotatif est d'une qualité supérieure ; mais c'est là une affirmation nullement justifiée. Avec les fours fixes, on peut obtenir d'aussi bons ciments et, en fait, il existe un très grand nombre d'usines utilisant les fours fixes et dont les produits sont justement réputés.

Les roches cuites sortant des fours sont transportées à un concasseur, tombent dans un élévateur et, par l'intermédiaire d'un transporteur à secousses équilibré supprimant les vibrations habituelles, sont déversées dans un grand hangar où elles restent en dépôt pendant un temps plus ou moins long. C'est dans ce bâtiment que s'opère le classement des produits destinés au ciment ou à la chaux hydraulique. Un certain nombre de compartiments ont été disposés de manière à séparer bien nettement les matières cuites dont l'aspect physique est, d'ailleurs, très différent.

La mouture des produits cuits s'opère dans un des deux broyeurs compounds dont nous avons parlé précédemment. La production de ces broyeurs est de 5 tonnes à l'heure, la finesse de la poudre à la sortie étant de 10 à 12 sur le tamis de 4900 mailles.

Les produits broyés sont envoyés dans des silos munis des mêmes extracteurs que ceux décrits plus haut. Les extracteurs déversent la poudre dans une vis collectrice qui l'amène à un élévateur desservant les ensacheurs automatiques.

Il y a deux groupes de silos et d'ensacheurs, les uns destinés au ciment, les autres à la chaux hydraulique.

Nous aurons encore à signaler parmi les appareils intéressants que l'on trouve dans l'usine des Roches-Noires les bennes basculantes du système C. Candlot. L'une, celle de la carrière, a une course de 28 mètres et son débit est de 18 à 20 tonnes à l'heure.

Ainsi que le montre le dessin (fig. 9), la benne, constituant un grand godet d'une capacité de 500 litres, reçoit sa charge, monte, se déverse en haut de sa course puis redescend d'elle-même et reprend sa place ; l'intervention de l'ouvrier consiste uniquement à agir sur un levier une fois la benne remplie et il n'a plus à s'occuper de rien ensuite.

Le mouvement de la benne est obtenu par un treuil mis en marche par un moteur électrique à marche avant et arrière. À la mise en marche, le levier de manœuvre agit sur un contrôleur électrique et met le moteur en marche avant. Arrivée en haut, la benne coupe le courant et provoque la mise en action du mouvement de mise en marche arrière automatique, mouvement réglé par un dash-pot. La vitesse de ce mouvement est déterminée une fois pour toutes par la condition que la benne reste renversée un temps suffisant pour se vider à fond. Le contrôleur étant en position marche arrière, la benne descend et, au bas de sa course, coupe elle-même le courant. Le treuil est muni de deux freins : 1° le frein électro-mécanique agissant automatiquement à fin de course haut et bas, ou en cas de suppression du courant sur la ligne ; 2° le frein centrifuge de sécurité, à organes exclusivement automatiques, agissant de lui-même en cas de léger emballement de la benne. Ces appareils économisent de la main-d'œuvre et pour la manutention de matières telles que calcaire, charbon, coke, ils sont plus simples et plus pratiques que les monte-charges ordinaires, et, surtout, ils réduisent considérablement les risques d'accidents.

La force motrice est donnée par une centrale électrique comprenant trois moteurs monocylindriques à gaz de 120 chevaux et un moteur de 40 chevaux. Chaque moteur actionne un alternateur compound à courant triphasé de 500 volts, 50 périodes ; tous les alternateurs travaillent en parallèle. Un cinquième moteur à gaz de 240 chevaux va être installé pour permettre de donner à l'usine le développement nécessité par l'importance des demandes. Les moteurs et gazogènes sont du type Bollinckx-Salmson ; les alternateurs et moteurs sont du système Boucherot (Maison Breguet).

Cette centrale électrique, dont le projet avait été minutieusement étudié, n'a donné lieu à aucun mécompte, et sa régularité de fonctionnement depuis le premier jour est absolue.

Une attention toute spéciale a été donnée à l'installation du laboratoire, dont le rôle dans une fabrique de ciment est si important. Des essais sont exécutés constamment sur les matières premières : on contrôle à chaque instant les dosages ; les produits finis sont l'objet d'essais permettant de déterminer leur qualité — et aucun produit ne sort de l'usine sans avoir été soumis à ces essais.

La composition et la qualité des produits fabriqués à l'usine de Casablanca sont exactement semblables à celles des ciments et chaux des meilleures marques connues. Voici le résumé d'un bulletin d'essais exécutés pour le Service des Travaux publics sur un lot de ciment ; nous donnons ensuite les principales caractéristiques de la chaux hydraulique.

COMPOSITION DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ DES CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC.

Analyse chimique des ciments

Silice	31,8
Alumine	6,6
Oxyde de fer	4
Chaux	62
Magnésie	1
Acide sulfurique	1
Perte au feu	3,6
	100

Poids du litre non tassé	1.170 grammes
Début de la prise	4 h. 00
Fin de la prise	6 h. 30
Finesse de mouture : refus au tamis de 900 mailles	0
Finesse de mouture : refus au tamis de 4.900 mailles	15
Essai d'invariabilité de volume aux aiguilles Le Chatelier	0

Résistance à la traction	Ciment pur	Mortier 1 : 3 plastique

Après 7 jours kilogrammes	51	14
Après 28 jours	56,3	20
Après 90 jours	59,3	28.00

Caractéristiques des chaux hydrauliques

Poids du litre	900 grammes.
Prise commencement	9 heures.
Prise fin	11 heures
Résidu au tamis de 900 mailles	0
Résidu au tamis de 4.900 mailles	12
Essai d'invariabilité de volume aux aiguilles Le Chatelier	0

Résistance à la traction par cm2		Chaux pure	Mortier 1: 3
7 jours	kilogrammes	5,5	3,5
28 jours	kilogrammes	10,5	8
90 jours	kilogrammes	23	12

Comme on a pu s'en rendre compte par la lecture de cette courte notice, l'usine créée à Casablanca représente un effort important.

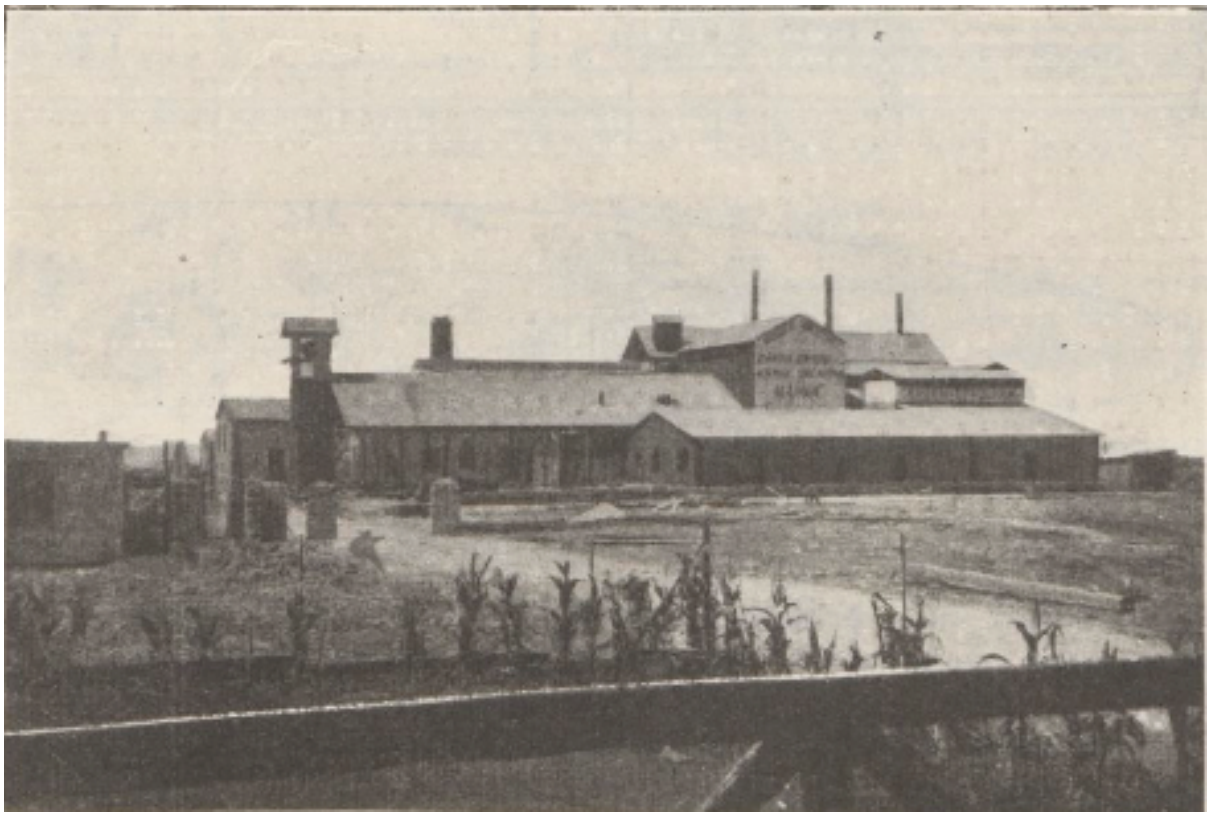

Fig. 10. — Vue de l'usine du côté de la carrière.

Au moment où elle a été construite, des difficultés de toutes sortes existaient pour les transports, la main-d'œuvre, les approvisionnements ; il n'a fallu cependant que neuf à dix mois pour édifier complètement l'usine et la mettre en état de fonctionner. La déclaration de guerre ne permit pas de commencer la fabrication au mois d'août 1914 comme cela était prévu. Mais grâce à la politique avisée du Résident général, la vie économique du Maroc put continuer à se développer pendant la guerre, et l'année suivante, au mois de mai 1915, on put procéder à la mise en marche. Depuis cette époque, l'usine fonctionne normalement et on se trouve obligé d'augmenter sans cesse sa production en raison de la faveur dont jouissent ses produits. Les dispositions avaient été prises, d'ailleurs, pour permettre l'extension des installations au fur et à mesure des besoins. Ainsi, la Société se trouvera toujours en mesure de suivre le développement progressif du Maroc et, dans l'œuvre admirable du général Lyautey, elle pourra continuer à remplir le rôle qu'elle s'était assigné et contribuer, pour une part intéressante, à la prospérité de notre nouvelle colonie.

NÉCROLOGIE
Cité à l'ordre de l'armée
(*Le Figaro*, 16 mai 1916)
(*Le Temps*, 17 mai 1916)

On annonce la mort du capitaine Raoul-Bloch, du 306e d'infanterie, tombé glorieusement au champ d'honneur dans la nuit du 12 au 13 mai, dans la région de... M. Raoul-Bloch était une des personnalités les plus éminentes du haut commerce en France : président du conseil d'administration de la Société « Paris-France », il s'intéressait passionnément à l'expansion du commerce français aux colonies et à l'étranger, en particulier au Maroc. Désigné pour le service des étapes, il avait voulu remplir un rôle plus actif ; parti au front comme lieutenant en octobre 1914, il n'avait pas tardé à être promu capitaine.

Cette mort met en deuil les familles Raoul-Bloch, Richard-Bloch, S. Bernheim, M. Lévy, Gustave Gompel, Sylvain Lévi, Charles Gerschel, et le conseil d'administration de la Société « Paris-France ».

Chaux et ciments du Maroc
(*France-Maroc*, août 1920)

L'assemblée extraordinaire du 29 juin a décidé de porter le capital de 6 à 10 millions par la création de 40.000 actions qui seront offertes aux anciens actionnaires du 6 au 30 juillet à raison de 2 nouvelles pour 5 anciennes avec une prime de 75 francs.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*Journal officiel de la République française*, 11 août 1920, p. 11637)

Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur, au titre des expositions de Gand, Lyon, San-Francisco et Casablanca

Andrieux (Jean), directeur général de la Société anonyme des chaux, ciments et matériaux de construction à Casablanca : membre de la commission municipale de

Casablanca, du comité des études économiques et du conseil régional d'hygiène de cette ville. Président du comité des fêtes de l'exposition de Casablanca ; 42 années de service.

VOYAGE AU MAROC DE M. PAUL LAFFONT,
sous-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones
(*France-Maroc*, juillet 1921)

27 mai 1921 : Le sous-secrétaire d'État visite enfin l'usine de chaux et ciments que M. Andrieux, le président de la chambre de commerce, a fondée et dirige aux Roches-Noires.

Ici encore, visite approfondie, explications détaillées ; l'infatigable sous-secrétaire d'État parcourt chacun des compartiments de l'immense usine où quatre cent cinquante ouvriers travaillent sans relâche et manifeste une profonde surprise de l'œuvre colossale entreprise et réalisée en pleine guerre sur cet immense morceau de rocher.

Il est six heures et demie quand M. Paul Laffont et le maréchal Lyautey sortent tout poudreux des entrailles du rocher.

LES GRANDES AFFAIRES MAROCAINES
PARIS-MAROC
(*France-Maroc*, août 1921)

……

La Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc distribue, cette année, un dividende de 20 % contre 18 % l'an dernier.

AEC 1922-505 — Sté anon. des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, 1, rue de Stockholm, PARIS (8e).

Capital. — Sté an., f. le 14 mai 1913, 10 millions de fr. en 100.000 act. de 100 fr. — Divid. : 1916, 6 fr. ; 1917. 8 fr. ; 1918,12 fr. ; 1919, 18 fr. ; 1920, 20 fr.

Objet. — Extract., fabric., commerce de tous matériaux de constr. — Usine et bureaux aux Roches-Noires (Casablanca).

Exp. — Chaux, ciments.

Conseil. — MM. [Édouard] Candlot [fabricant de matériel pour cimenterie à Limay, adm. Ciments Portland de l'Indoch., etc.], présid. ; Berthet, Braunschwig, [Raymond] Ferrant [Ciments Portland de l'Indoch.], [Jacques] Duboin [député Hte-Saône (1919-1928)], Robert Gompel [Paris-Maroc], Pierre Gompel [Paris-Maroc], [Louis] Godard [Cie gén. du Maroc], [George] Hailaust [nég. bois, Nantes], [Maxime] Katz

[Paris-Maroc], [Charles] Rabut, Salmon [Ciments français], admin. ; Hamonic [4], secrét. général.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC*
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1922)

[…] La Société des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc a agrandi ses installations de Casablanca pour compenser par l'augmentation de sa production la diminution de son prix de revient. […]

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
S.A. frse au capital de 10 MF.
Siège social : PARIS, 1, r. de Stockholm
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 434)

Conseil d'administration
composé de 5 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

CANDLOT (Édouard), 1, r. de Stockholm, Paris ; pdt ;
FERRANT (Raymond)[Ciments Portland artificiels de l'Indochine], r. des Fougères, Maisons-Laffitte ;
GOMPEL (Robert)[Paris-Maroc], 23 *bis*, bd Berthier, Paris ;
BERTHET (J.), 49, r. des Épinettes, Sannois ;
DUBOIN (Jacques), 56, r. La-Boétie, Paris ;
BRAUNSCHWIG (Georges), 101, av. Malakoff, Paris ;
SALMON, av. Gallieni, Courbevoie ;
HAILAUST (Georges)[Hailaust & Gutzeit, nég. de bois], Nantes ;
RABUT (Charles), 14, r. de l'Abbé-de-l'Épée, Paris ;
KATZ (Maxime)[Paris-Maroc], 1, r. de la Planche, Paris ;
GODARD (Louis)[Cie gén. Maroc], 15, r. Vavin, Paris ;
GOMPEL (Pierre)[Paris-Maroc], 11 *bis*, av. Émile-Deschanel, Paris.

Commissaires aux comptes
PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 *bis*, bd Voltaire, Paris.
DELAMOTTE (Henri) [5], 8, r. Meissonnier, Paris.

Résultats des derniers exercices

---

[4] Guillaume Hamonic (Loudéac, 1880-Prémeaux, 1964) : gendre d'Édouard Candlot. Avocat, assureur-conseil, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire général, puis administrateur des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, administrateur des Chaux et Ciments de Normandie (1918), du Consortium interrégional (1920), des Ciments Portland de l'Afrique du Nord (1921), commissaire aux comptes des Ciments Portland artificiels de l'Indochine (1931-1936). Chevalier de la Légion d'honneur en 1933 comme professeur à la chambre de commerce de Paris.
Père de Guy (marié à Solange Dessertenne) et de Henry (marié à Odette Trouillot, petite-fille de l'ancien ministre Georges Trouillot et nièce de Lucien Saint, résident général en Tunisie, puis au Maroc, sénateur).
[5] Henri Delamotte : commissaire aux comptes des Mines de Zinc du Guergour, des Mines de Fedj-el-Adoun, des Aciéries du Nord.

Ex.	Bénéf. nets	Amort.+rés.	Divid. ttx	Divid. par act.
1913	2.798	—	—	—
1914	188	—	—	—
1915	94.660	94.000		
1916	140.130	28.020	206.250	6,6 %
1917	409.693	133.875	240.000	8 %
1918	977.095	382.187	312.500	10 %
1919	1.680.201	520.201	1.080.000	18 %
1920	1.618.240	284.095	980.000	20 %

Athanase ROUDY, président
ingénieur E.C.P.
directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas

SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1923)

M. A. Roudy, directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], vient d'être nommé président du conseil d'administration de la Société des Chaux et ciments du Maroc.

Société des Ciments et Chaux du Maroc
à Casablanca et à Petitjean
Une conférence de M. Georges Hersent
sur le Maroc économique
(*Les Annales coloniales*, 1er février 1923)

La société a été constituée en 1913, au capital de 2.150.000 francs, porté depuis à 10 millions.

Une première usine a été installée aux Roches-Noires, quartier industriel de Casablanca ; une autre à Petitjean. Les travaux ayant été interrompus par la guerre, l'usine des Roches-Noires n'a commencé à fabriquer normalement qu'en 1917. De 1917 à 1921, elle a produit 20 à 25.000 tonnes annuellement, dont deux tiers de ciment et un tiers de chaux. On compte y atteindre prochainement une production de 40.000 tonnes.

L'usine de Petitjean a été terminée en 1922 ; elle n'a pu être mise en marche, à cause de certaines difficultés de transports, mais on compte y commencer la fabrication très prochainement.

Elle est prévue pour une production de 20 à 30.000 tonnes environ.

Les produits de ces usines sont d'excellente qualité et sont très appréciés dans les travaux où ils sont employés, à l'égal des meilleures marques connues.

BRUITS ET INDICATIONS

Chaux et ciments du Maroc
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

L'exercice 1922 fait apparaître un bénéfice de 400.000 francs environ contre 934.585 francs l'an dernier. Comme précédemment, ce bénéfice sera affecté aux amortissements.

Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1923)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1922 ne comportant aucune répartition.

Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
(*La Journal industrielle*, 14 septembre 1923)

La dernière assemblée ordinaire de cette société, qui a eu lieu au siège social, 1, rue de Stockholm, a approuvé les comptes de l'exercice 1922.

Les résultats de cet exercice présentent un fléchissement dû à l'insuffisance de production, causée elle-même par le manque de force motrice. Au total, la société n'a disposé au cours de l'exercice que de 520 HP, alors qu'il lui en aurait fallu 600 au moins. À l'heure actuelle, le montage d'un nouveau moteur Campbell de 400 HP est terminé et la force motrice disponible est de 1.630 HP installés. En tenant compte des arrêts nécessaires à l'entretien des moteurs, la société compte disposer des 7 à 800 HP dont elle a besoin pour produire les 30.000 tonnes qui font l'objet de son programme actuel.

Une seconde cause de la diminution des bénéfices a été l'abaissement brusque et considérable des prix de vente.

Les travaux d'agrandissement de l'usine et l'achat d'un important matériel nouveau ont, au cours de l'exercice, augmenté les immobilisations de 2.162.296 fr. 90, chiffre qui est venu s'ajouter aux immobilisations de 1921 qui s'étaient élevées à 3.473.000 fr. Pour faire face à ces dépenses, la société a dû recourir à une ouverture de crédit en compte courant dont les intérêts et les agios ont grevé l'exercice 1922 d'une somme de 197.234 fr. 15. À cette charge importante, il y a lieu d'ajouter la perte subie sur la sacherie qui s'est élevée à 112.693 fr. 12, en raison des variations de prix qui ont également nécessité une dépréciation du stock en magasin.

Les stocks de Petitjean, sacherie et charbon, ont subi, pour la même raison, une moins-value qui s'est élevée à 49.328 fr. 65. En attendant que la voie ferrée permette de tirer parti de l'usine de Petitjean, la société a pris ses dispositions pour réduire à de simples frais de gardiennage les dépenses de cette usine.

En résumé, les résultats de l'exploitation de l'exercice ont été de 429.248 fr. 40. Après déduction de cette somme des amortissements et dépréciations dont il est question ci-dessus, s'élevant au total à 359.255 fr. 92, le solde créditeur du compte profits et pertes se trouve réduit à 69.992 fr. 48, qui a été reporté à nouveau.

Dès maintenant, les améliorations et transformations effectuées à l'usine font prévoir une marche de l'ordre de 2.500 à 3.000 tonnes par mois.

L'assemblée a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateurs de MM. A. Roudy, B. Robaglia [6] et Charles Candlot. Elle a réélu à ces fonctions MM. Ferrant et Braunschwig.

À L'OFFICIEL
Maroc
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1924)

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France :
MM. Andrieux (Jean), directeur général de la Société des Chaux et Ciments du Maroc, à Casablanca

---

Proposition de loi communiste sur les incompatibilités entre la fonction parlementaire et l'appartenance à des sociétés privées
À une heure avancée de la nuit, M. Georges Lévy lit à la tribune la brochure du radical-socialiste Mennevée, « Parlementaire et financiers »
(*Journal officiel*, 18 février 1924)

Duboin (Jacques), député de la Haute-Savoie, administrateur : Banque Duboin et Cie, devenue Hoskier et Cie ; Fonderies de la Seine ; Papeteries d'Aubeterre et de Pont-Vieux ; Transports et industries ; Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc ; Établissements Beccat ; Pathé-Consortium cinéma ; Société d'habitations ouvrières de Paris et de la Seine ; Établissements E. Feuillette ; Chalets de nécessité et Anciens Établissements Porcher réunis*.

M. ROBAGLIA, Barthélémy
Député dé la Seine
(*Les Documents politiques*, juin 1924)

Adresses : 10. boul. Saint-Michel, à Paris, et 15, rue Soufflot, à Paris.
Administrateur :
—Agence coloniale française, nommé à là constitution en juin 1923 ;
Chemin de fer franco-éthiopien ;
Matériaux de construction au Maroc.

Lettre de Bordeaux
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1924)

Du Maroc, le paquebot *Volubilis* est monté sur rade le 15 courant avec 99 passagers de 1re, 86 de seconde, 87 de 3e et une trentaine en entrepont. Parmi les passagers de cabine, citons : le capitaine Lauché, commandant d'armes ; M. Andrieu, directeur de l'Industrie des Chaux et ciments du Maroc ; M. Avonde, chef des services du commerce

---

[6] Barthélémy Robaglia (1867-1941) : capitaine de frégate de réserve, député de Paris (1924-1928), administrateur de sociétés, président de l'Agence coloniale française. Voir encadré.

et de l'industrie à Rabat et un groupe de notables commerçants marocains. La cargaison de ce navire comprend 450 tonnes se composant de 22 chevaux réformés, 700 paniers d'escargots, 414 carcasses de moutons et diverses marchandises.

Annuaire industriel, 1925 :

CHAUX, CIMENTS et MATÉRIAUX de CONSTRUCTION au MAROC (Soc. an. des). 37, r. du Rocher, Paris, 8e. T. Wagr. 67-41. Ad. t. Cakim-Paris. Cap. : 10.000.000 de fr. Cons. d'adm. : MM. Candlot, Berthet, Braunschvig, [Raymond] Ferrant, Duboin, Robert Gompel, Pierre Gompel, Godard, Hailaust, Katz, Rabut, Salmon. Secrét. général : M. Hamonic. Usine et bureaux : aux Roches-Noires (Casablanca).

Chaux, ciments. (13-39038).

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
S.A. frse au capital de 14 MF.
Siège social : PARIS, 1, r. de Stockholm
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 432)

Conseil d'administration
composé de 5 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

ROUDY (Athanase)[BPPB], 9, r. Franklin, Paris ; pdt ;
FERRANT (Raymond)[Ciments Portland artificiels de l'Indochine], r. des Fougères, Maisons-Laffitte ;
GOMPEL (Robert)[Paris-Maroc], 23 *bis*, bd Berthier, Paris ;
BERTHET (J.), 49, r. des Épinettes, Sannois ;
DUBOIN (Jacques), 56, r. La Boétie, Paris ;
BRAUNSCHWIG (Georges), 101, av. Malakoff, Paris ;
SALMON, av. Gallieni, Courbevoie ;
HAILAUST (Georges)[Hailaust & Gutzeit, nég. de bois], Nantes ;
RABUT (Charles), 14, r. de l'Abbé-de-l'Épée, Paris ;
KATZ (Maxime)[Paris-Maroc], 1, r. de la Planche, Paris ;
GODARD (Louis)[Cie gén. Maroc], 15, r. Vavin, Paris ;
GOMPEL (Pierre)[Paris-Maroc], 11 *bis*, av. Émile-Deschanel, Paris ;
CANDLOT (Charles), 37, r. du Rocher, Paris ;
LACHÉ (Félix)[ancien contrôleur de la Banque de l'Algérie], 206, bd Raspail, Paris.

Commissaires aux comptes
PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 *bis*, bd Voltaire, Paris.
DELAMOTTE (Henri), 8, r. Meissonnier, Paris.

Une grève à Casablanca
(*Les Annales coloniales*, 29 octobre 1927)

Les ouvriers des chantiers des chaux et ciments de Casablanca se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaires (30 francs par jour leur semble insuffisant) et une diminution des heures de travail (Ils travailleraient 12 heures par jour).

Chaux et ciments du Maroc
(*Le Journal des finances*, 6 avril 1928)

Constituée en 1913, sous le patronage de Paris-Maroc et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc est actuellement au capital de 14 millions, représenté par 140.000 actions de 100 francs. Le fonds social, qui était à l'origine de 6 millions, a été porté à ce chiffre en 1923, après une étape intermédiaire, en 1920, où le capital fut augmenté à 10 millions. Il n'existe pas de dette obligataire et les parts de fondateur ont été rachetées.

Après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale, les actions reçoivent un intérêt statutaire de 6 % ; sur le solde, le conseil a droit à 10 %, et le reliquat appartient aux actionnaires, après un prélèvement facultatif pour réserves et amortissements, qui ne peut excéder 50 %.

Le siège social est a Paris et le siège d'exploitation a Maroc, où la société possède trois usines, à Casablanca, Petitjean et Tanger. Cette dualité, qui est presque toujours la règle dans nos affaires coloniales, est, semble-t-il, une erreur. Elle est en effet une source de frais généraux trop élevés ; de plus, elle crée, au profit des directeurs locaux, une situation d'indépendance de fait qui peut être nuisible aux intérêts de la société. D'autre part, la législation, fiscale actuelle au Maroc est beaucoup plus libérale que celle que nous subissons en France, et les sociétés anonymes chérifiennes, constituées avec des capitaux exclusivement français, se sont toujours très bien trouvées d'avoir adopté cette formule.

Après avoir fermé cette parenthèse, nous comparerons dans le tableau suivant les résultats obtenus pour l'entreprise depuis 1919.

Exerc.	Capit.	Résult. de l'exerc.	Amortissement	Divid. total	Divid. p. acte.
	(en 1.000 fr.)				(en fr.)
1919	6.000	1.680	520	1.160	18
1920	10.000	1.796	284	1.512	20
1921	10.000	934	234	»	»
1922	50.000	232	162	»	»
1923	14.000	1.358	444	840	6
1924	14.000	2.482	1.057	1.193	8
1925	14.000	2.717	1.158	1.486	10
1926	14.000	2.621	731	1.845	12

La dernière augmentation de capital paraît avoir surtout eu pour but de. solder les dépenses engagées par la société pour réorganiser une partie de ses installations qui, dans leur forme primitive, ne lui avaient peut-être pas donné techniquement toute satisfaction. En tout cas, à partir de ce moment, les résultats financiers s'améliorent sensiblement ; dès l'exercice 1923, en effet, le bilan accuse un bénéfice de 1.358.000 fr. L'ère des dividendes reprend — et la répartition de 6 fr. par action, si modeste soit-elle, n'est faite qu'après affectation aux amortissements de 444.000 fr.

Depuis cette époque, les résultats annuels se maintiennent à un niveau satisfaisant, et le dividende a pu être lentement accru, et les comptes de prévoyance pourvus, en moyenne, assez largement.

Telle qu'elle ressort du dernier bilan au 31 décembre 1926, la situation financière de la société est bien équilibrée. En contrepartie de 9.500.000 fr. d'immobilisations, les réserves atteignent 2.930.000 fr. Par ailleurs, pour faire face à 690.457 fr. d'exigibilités, les disponibilités, rien qu'en caisse et banques, atteignent 3.489.357 fr. Les stocks de produits fabriqués et approvisionnements s'élèvent à 3.800.000 fr., et les débiteurs divers figurent pour 3.787.342 francs.

La Société des Chaux et ciments du Maroc paraît reposer désormais sur des bases assez solides ; l'exécution des grands travaux d'utilité publique, au Maroc, l'activité renaissante de l'industrie du bâtiment, depuis que s'atténuent les conséquences de la grande crise immobilière qui a sévi, il y a quelques années, paraissent susceptibles de lui réserver, à elle, comme à toutes les entreprises de sa catégorie, un courant régulier de travail. On ne possède encore aucune indication sur les résultats de l'exercice 1927 ; la fermeté du titre, aux environs de 325 francs, laisse supposer que, dans les milieux entourant l'affaire, on a des raisons de croire qu'ils se présenteront sous un jour satisfaisant.

PRISE EN MAINS PAR LAFARGE

Chaux et ciments du Maroc
(*Le Journal des finances*, 15 mars 1929)

Nous avons signalé, au début de 1928, l'amélioration progressive de la situation de cette entreprise qui avait sérieusement pâti de la grande crise immobilière de 1921-22. Elle avait vu ses bénéfices revenir successivement de 1.796.000 fr. en 1920 à 934.000 fr. en 1921 et 232.000 fr. en 1922 et avait dû, pour ces deux années-la, suspendre ses répartitions. Par la suite, après avoir porté en 1923 son capital de 10 a 14 millions, la société a vu croître à peu près régulièrement le chiffre de ses bénéfices, de sorte que le dividende a pu être porté successivement, à 10 fr. en 1925, 12 fr. en 1926 et 14 fr. en 1927. Pour cette dernière année, les bénéfices sont ressortis à un chiffre légèrement inférieur aux précédents : 2.595.000 fr. contre 2.620.000 fr., diminution imputable, dit le rapport du Conseil, à la baisse des prix de vente, tandis que les prix de revient supportaient le poids de gros frais de réparations. Les ventes ont néanmoins progressé de 62.462 tonnes à 67.133 tonnes. D'autre part, la société concentre tous ses efforts sur l'usine de Casablanca. On sait qu'elle exploitait trois usines : celle de Petitjean a été réalisée dans le courant de 1927. Cette politique de concentration, en réduisant les frais généraux, en permettant un perfectionnement plus poussé des moyens de production devrait, semble-t-il, produire avant peu des effets favorables. Déjà, 1.777.000 fr. ont été dépensés en 1927 pour l'usine de Casablanca. D'autres travaux sont en cours : raccordement ferroviaire, agrandissement de la briqueterie, mise en exploitation de nouvelles carrières, projet d'établissement d'un four rotatif.

Quant à la situation financière de la société, elle ne paraît pas dépourvue d'une certaine solidité. Les fonds de prévoyance ont été, en effet, dotés avec largesse au cours de ces dernières années. Lé bilan établi au 31 décembre 1927 fait ressortir 8.976.000 francs d'immobilisations, 1.573.000 fr. de réserves, non compris 2 millions de prime sur émission d'actions figurant au passif. Les exigibilités se montent à environ 1.400.000 francs, alors que l'actif disponible et réalisable atteint 13.131.000 fr. dont 6.478.000 fr. en caisse et banques contre 3.489.000 fr. l'an dernier.

Ce fort accroissement des disponibilités provient sans nul doute des réalisations d'actif auxquelles a procédé la société. Celle-ci paraît donc en mesure de bénéficier de la reprise d'activité qui se dessine dans la construction, maintenant que cessent de se faire sentir les effets de la grande crise immobilière. Ajoutons qu'un projet d'extension par absorption d'une affaire similaire va être prochainement réalisé. Une assemblée extraordinaire est convoquée dans ce but pour le 19 mars. L'ordre du jour comporté l'approbation provisoire d'accords comportant apports, à titre de fusion, au profit de la société et augmentation du capital social par la création d'actions à remettre entièrement libérées, en conséquence de la fusion. Le conseil se fera autoriser à augmenter le capital social, en outre de l'augmentation résultant de la fusion sus-indiquée, d'une somme de huit millions de francs par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions à émettre contre espèces.

L'entreprise paraît donc appelée à étendre son activité dans une région où les débouchés ne lui manquent pas. L'action Chaux et ciments du Maroc, qui se traitait au début 1928 vers 325 fr., vaut aujourd'hui 495 fr., cours qui fait raisonnablement état des perspectives d'avenir de l'affaire.

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 7 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître, avant amortissements, un solde bénéficiaire net de 3.926.526 francs. Déduction faite d'une somme de 1.428.425 francs pour amortissements sur terrains, constructions et matériel, il reste un solde net de 2.496.111 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de337.315 francs. Le total disponible a été affecté comme suit : réserve légale, 124.905 francs ; 6 % aux actions, 840.000 fr. ; tantièmes, 153.320 fr. ; 9 % aux actions, 1.200.000 fr. ; report à nouveau, 437.000 francs.

Le dividende a été fixé à 15 fr brut par action. Il fera mis en paiement à partir du 1er juillet, à raison de net 12 fr. par action nominative et de 10 fr. 75 par actons au porteur.

La nomination de M. Régnier, comme administrateur, a été ratifiée. MM. Ferrant. Hamonic, Ch. Candlot et Robaglia ont été réélus administrateurs.

Le rapport indique l'année 1928 a été marquée au Maroc par une grande activité des travaux de construction. Ces circonstances favorables auraient eu une répercussion très heureuse sur le développement des affaires sociales, sans une épidémie violente de paludisme au Maroc qui a diminué considérablement la main-d'œuvre. La production, qui avait atteint 67.000 tonnes en 1927, s'est élevée seulement à 58.700 tonnes. Les ventes ont baissé dans une proportion analogue et n'ont atteint que 60.554 tonnes au lieu de 67.135 tonnes.

Les divers travaux d'amélioration des installations ont également subi un certain ralentissement. La société a mis au point un four rotatif devenu nécessaire pour satisfaire les demandes de liants hydrauliques qui se sont développées au cours de 1928. Mais la réalisation de ces installations est subordonnée au programme d'avenir qui fait l'objet de l'assemblée extraordinaire.

Cette assemblée, tenue ensuite, a décidé de porter le capital social de 14 à 22 millions de francs, les 8 millions de francs d'actions ainsi créées devant être attribuées aux détenteurs des 10 millions de francs valeur nominale d'actions de la Société marocaine des ciments Lafarge, société constituée au capital de 500.000 francs par la Société française des chaux et ciments de Lafarge et du Teil, en vue de construire et d'exploiter une fabrique de ciment au Maroc.

Cette opération a pour but d'unir les deux sociétés de façon à concentrer les exploitations que la nouvelle société est sur le point d'organiser avec celles que les Chaux, ciments et matériaux de construction possèdent déjà. Les projets de la Société Lafarge comprenant l'installation des appareils modernes que les Chaux et ciments sont eux-mêmes décidés à acquérir, en vue du développement de leur production.

L'assemblée a décidé aussi de porter le nombre maximum des administrateurs de 14 à 16 afin de permettre l'entrée dans le conseil d'administration de la Société Lafarge Elle a autorisé la conseil a porter éventuellement le capital de 27 à 30 millions de francs.

(*Le Journal des finances*, 14 juin 1929)

Les Chaux et ciments du Maroc* fléchissent de 471 à 469. Pour 1928, le bénéfice net s'est établi à 2.498.111 fr. contre 2.595.611 en 1927. L'assemblée a fixé le dividende à 15 francs et décidé de porter le capital de 14 à 22 millions pour permettre l'absorption de la « Société Marocaine des Ciments Lafarge ».

ASSEMBLÉES
CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION AU MAROC*
(*Le Journal des finances*, 29 novembre 1929)

Le 5 décembre. Ordre du jour : 1° Lecture du rapport du commissaire chargé d'apprécier les apports à titre de fusion faits à la Société anonyme des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, par la Société Marocaine des Ciments Lafarge et approbation, s'il y a lieu, des conclusions de ce rapport et du contrat de fusion intervenu entre les deux sociétés ; 2° Constatation, s'il y a lieu, de la réalisation définitive de ladite fusion et augmentation, en conséquence, du capital social de 14 à 22 millions de francs.

CHAUX ET CIMENTS DU MAROC*
(*Le Journal des débats*, 19 janvier 1930)

Une assemblée extraordinaire réunie le 17 janvier a confirmé les décisions prises par l'assemblée extraordinaire du 5 décembre dernier et ratifié l'apport-fusion par voie d'absorption de la société Marocaine des Ciments Lafarge.

Le capital de la société se trouve ainsi porté de 14 à 22 millions et le conseil a été autorisé à l'augmenter jusqu'à 30 millions.

Chaux et ciments de Rivet-Alger
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1930)

L'importante extension prise au cours de ces dernières années par le groupe. Pavin de Lafarge (Ciments de Lafarge et du Theil) — dont la situation dans la métropole vient encore d'être consolidée par des accords et un échange d'administrateurs avec la Société des Ciments Français — s'est notamment manifestée par les efforts, couronnés

de succès, faits par le groupe pour s'assurer pratiquement le contrôle de la production de ciment de l'Afrique du Nord. C'est, ainsi que Pavin de Lafarge, qui possédait déjà depuis 1922 le contrôle de la. Société des Ciments de Rivet-Alger, a acquis, au début de 1929, celui de la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord [Oran+Alger], puis, plus récemment, a conclu avec les Chaux et ciments du Maroc des accords qui lui assurent le contrôle technique de cette entreprise. […]

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1018 :

Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc :

Conseil : A. Roudy, de Waubert de Genlis, Berthet, Ch. Daher, Ferrant, Hailaust, Hamonic, général Régnier [7], Robaglia, R. Gompel, F. Laché, M. Katz, Duboin, Salmon, Lahaye.

SOCIÉTÉ DES CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
(*BALO*, 18 mai 1931)

Dénomination. — Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc.

Législation. — Société anonyme, régie par la législation française, statuts déposés à Me Bossy, notaire à Paris, le 25 avril 1913.

Siège social. — À Paris, boulevard Malesherbes, no 19.

Registre du commerce : Seine no 95963.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du département de la Seine par simple décision du conseil-d'administration.

Objet. — La société a pour objet :

Soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers soit en participation avec des tiers soit en fondant des sociétés spéciales ou en s'intéressant à ces sociétés:

1° L'extraction, la fabrication, le transport la vente, le commerce de tous matériaux de construction (comme aussi de tous articles et objets pouvant être employés dans toutes entreprises de construction, travaux publics et particuliers au Maroc ;

2° La construction, l'achat, la location des usines des immeubles et du matériel, qui seront nécessaires à la fabrication, à la mise en valeur, au transport et à la vente de tous les objets quelle est appelée à fournir ;

3° L'acquisition et l'exploitation de tous brevets pouvant servir à la fabrication ou à l'utilisation des produits fabriqués ou vendus ;

4° Et généralement, toutes opérations industrielles, financières et immobilières se rattachant a l'un quelconque des objets précités.

Durée. — La durée de la société est fixée à cinquante années à compter du 14 mai 1913, soit jusqu'au 14 mai 1963, sauf les cas de prorogation ou dissolution anticipée, prévus par les statuts.

Apports. — A. — Lors de la constitution de ta société, M. Jean Andrieux, agissant au nom de M. Charles Gaudard, industriel à Tanger, et M. .Robert Gompel, agissant au nom de la société « Paris-Maroc », ont fait conjointement apport à la société : .

1° Du bénéfice des études et projets des susnommés, concernant l'extraction, la fabrication et la vente des chaux et des ciments du Maroc ;

---

[7] Charles Joseph Régnier (1877-1941) : X 1897. Inspecteur général technique de la Pickett, société de constructions et de munitions, à Wimereux (Pas-de-Calais)(1921).

2° De l'exploitation commerciale relative aux objets sus indiqués, déjà organisée par M. Gaudard, près de Tanger, ainsi que de tout le matériel mort ou vif y attaché et du bénéfice de tous contrats en cours ;

3° Et de l'entière propriété d'une concession régulière accordée a M. Gaudard, par les autorités compétentes, à la date du 10 octobre 1910, d'une carrière dénommée El Adir Aïn Mechlaoua, située à huit kilomètres de Tanger.

Ces apports ont été faits, avec toutes garanties de droit en pareille matière, solidairement entre M. Gaudard et la société « Paris-Maroc »

M. Jean Andrieux, au nom de M. Charles Gaudard, et M. Robert Gompel, au nom de la société « Paris-Maroc », ont consenti, conjointement et solidairement, au profit de la Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, alors en formation, promesse de vente réalisable à la faculté de cette dernière, pour une durée devant expirer le 1er août 1913, de la concession régulière, accordée à M. Gaudard par les autorités compétentes à la date du 10 octobre 1910, d'une n re carrière, dite Djebel dar Agreze, sise à six kilomètres de Tanger. ladite promesse de vente consentie au prix de 30.000 fr., payable huit jours après le transfert régulier de la concession au nom de Ja société.

En représentation de ces apports, il a été attribué à M. Gaudard et à la société « Paris-Maroc », conjointement entre eux :

1° 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées ;-

2° Les trois quarts des parts de fondateur dont il est parlé ci-dessous ;

3° Une somme de 82.710 fr., payable huit jours après transfert à la société de la concession El Adir Aïn Mechlaoua.

M. Gaudard et la société « Paris-Maroc » ont eu encore droit au remboursement des dépenses qui avaient été faites pour le compte de la société, en vue de l'exploitation de la carrière d'El Adir Aïn Mechlaoua, ainsi que de celles qui ont été faites jusqu'au jour de la prise de possession effective de celte exploitation par la société, sous déduction des bénéfices réalisés par cette exploitation, le montant des dépenses à rembourser ainsi ne devant pas excéder une somme de 20.000 fr.

Il a. en outre, été conféré spécialement à .la société « Paris-Maroc » le droit de souscrire. par préférence, 25 p. 100 de toutes les actions qui seraient ultérieurement émises contre espèces, en cas d'augmentation du capital en numéraire. Ce droit de préférence a été constaté par 750 certificats de souscripteurs préférentiels.

B. — En janvier 1930, la société marocaine des ciments Lafarge, société anonyme marocaine, au capital de 10 millions de francs, a fait apport h la société, — de l'ensemble de son actif, tant mobilier. qu'immobilier, à change de payer le passif. En rémunération de cet apport, il a été attribué à la société apporteuse 80.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées.

Parts de fondateurs. — Il a été créé à l'origine de la société, 4.000 parts de fondateurs, dont 3.000 attribuées aux apporteurs et 1.000 réparties aux souscripteurs du capital espèces, proportionnellement è leur souscription, a raison de une part par 20 actions de numéraire. Ces parts de fondateurs ont été rachetées inégalement en 1919, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 1919.

Capital social. — Le capital social, fixé à l'origine à 2.150.000 fr., divisé en 21.500 actions de 100 fr. chacune, dont 1.500 actions remises à titre de rémunération d'apports, ainsi qu'il est dit au paragraphe « Apports » ci-dessus, et 20.000 actions souscrites contre espèces, a été successivement porté :

En 1917, à 3 millions de francs, par l'émission de 8.500 actions souscrites- contre espèces.

En 1908 à 4.000.000 fr. par l'émission de 10.000 actions souscrites contre espèces

En 1919, à 6.000.000 fr. par l'émission de 20.000 actions souscrites contre espèces.

En 1920, à 10.000.000 fr. par l'émission de 40.000 actions souscrites contre espèces.

En 1923, à 14.000.000 fr. par l'émission de 40.000 actions souscrites contre espèces

En 1930, à 22.000.000 fr. par l'émission de 80.000 actions d'apport remises à la société Lafarge en rémunération d'apports, ainsi qu'il est dit au paragraphe « apports » ci-dessus.

Le capital social est donc actuellement fixé à 22.000.000.fr- représenté par 220.000 actions de 100 fr chacune entièrement libérées.

……

Obligations à émettre. — En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 1931, le conseil d'administration a décidé la création de 15.000 obligations 4 1/2 p. 100 de 1.000 fr. nominal, rapportant un intérêt annuel de 10 fr. payable par moitié les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le premier coupon de 22 fr. 50 sera à l'échéance du 1er décembre 1931.

L'amortissement, de ces obligations s'effectuera dans une période de 30 années au plus commençant le 1er juin 1931, soit au pair, conformément au tableau d'amortissement qui sera imprimé sur les titres, au moyen de tirages au sort annuels qui auront lieu avant le 10 mai de chaque année, de 1932 à 1961 au plus tard, soit par rachats en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, qui se substitueront au remboursement au pair de tout ou partie des titres dont l'amortissement est prescrit par le tableau pour l'année envisagée.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance du coupon suivant le tirage.

La société aura la faculté de- procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de ces obligations à toute époque à partir du 1er juin 1936 inclus, au pair plus intérêt couru, moyennant un préavis antérieur de 2 mois au moins à la date fixée pour le remboursement à publier dans le Journal officiel de la République française.

En cas de remboursement anticipé partiel, il sera procédé par voie de tirage au sort antérieur de 1 mois au moins à la date fixée pour le remboursement.

Les titres amortis chaque année en supplément du nombre de titres dont l'amortissement est prescrit par le tableau d'amortissement pour la même année, seront imputés sur les amortissements les plus éloignés prévus par le tableau.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés dans le *Journal officiel de la République française*, dix jours au moins avant la date fixée pour le remboursement. . Les obligations cesseront de porter intérêt a partir du jour où le remboursement du capital de ces obligations sera exigible.

Les titres présentes au remboursement devront être munis de tous les coupons non échus à la date fixée pour le remboursement dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur.

Le payement des coupons et le remboursement des titres seront effectués nets de nus impôts français présents et futurs, exception faite de la taxe de transmission dont le montant sera déduit du payement des coupons des titres au porteur.

Le droit de transfert des titres nominatifs, ainsi que le droit de conversion du nominatif au porteur, seront à la charge des propriétaires des titres.

Ces obligations ne jouiront d'aucune garantie spéciale. mais la société s'interdit, jusqu'à leur remboursement intégral — sans que cet engagement affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens — de conférer hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ou de constituer un nantissent sur son fonds de commerce, au profit d'autres bons ou obligations, sans en faire bénéficier *pari passu* les présentes obligations.

Au cas où la société viendrait à émettre ultérieurement de nouvelles obligations de même montant nominal et bénéficiant des mêmes taux d'intérêt, conditions et dates d'intérêt et d'amortissement et éventuellement des mêmes garanties que les présentes obligations, elle pourra unifier les opérations d'amortissement pour l'ensemble de ces

obligations. Dans ce cas, chaque année, il serait amorti au moins le nombre de titres résultant du jeu cumulé, pour l'année envisagée, des tableaux d'amortissement des séries unifiées et les tirages au sort et les rachats en Bourse seraient effectués, sans qu'il y ait lieu à aucune distinction, sur l'ensemble des obligations ainsi unifiées.

But le la présente insertion. — La présente insertion est effectuée en vue du100 de 1.000 Ir dont il est parlé ci-dessus.

Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc,
19, boulevard Malesherbes, Paris :
Le président du conseil d'administration
Signé : Anathase Roudy, 36, rue Erlanger,
faisant élection de domicile, 3, rue d'Antin, Paris

Bilan au 31 décembre 1930.

ACTIF			
	Dépensé	Amorti	Net.
Immobilisations :			
à Tanger	840.867 50	840.866 50	1 00
et usine à Casablanca	20.503.759 63	10.891.528 69	9.612.230 94
	21.344.627 13	11.732.395 19	9.612.230 94
Travaux en cours			17.231.581 72
Acomptes sur commandes			6.172.762 26
Disponibilités :			
Caisses et banques		1.457.205 17	
Débiteurs divers		2.755.151 50	4.212.356 67
Taxes d'enregistrement			504.165 58
Valeurs à réaliser			
Produits fabriqués ...		1.356.780 80	
Approvisionnements		1.040.010 20	2.396.791
Total de l'actif			40.129.889 17

PASSIF			
Capital			22.000.000 00
Primes sur augmentation de capital			3.334.860 95
Réserve légale			954.530 35
Provisions pour travaux neufs			1.259.875 50
Règlements en cours			400.000 00
Exigibilités :			
Dividendes		247.276 95	

Créanciers divers		7.359.063 21	7.606.340 16
Profits et pertes :			
Report de l'exercice 1929		606.297 79	
Exercice 1930		3.967.984 42	4.574.282 21
Total du passif			40.129.889 17

Certifié pour copie conforme :

Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, 19, boulevard Malesherbes, 19. Le président du conseil d'administration,

Signé : Anathase Roudy, 36, rue Erlanger, faisant élection de domicile 3, rue d'Antin, Paris.

Le commerce du ciment au Maroc
La consommation
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1931)

La mise en valeur du Maroc, qui a comme principale manifestation le développement de la construction, exige des quantités importantes de ciment. Ce liant intéresse non seulement l'édification des immeubles, construits surtout en ciment armé, mais les travaux d'art, les chemins de fer et les grands travaux d'hydraulique et de construction de ports qui en absorbent d'énormes quantités. On pourrait presque considérer la consommation du ciment comme le signe de l'activité d'un pays et, à ce point de vue, on ne peut qu'enregistrer avec satisfaction les quantités de plus en plus fortes utilisées au Maroc.

En ne remontant qu'en 1925, on constate que l'importation qui était cette année de 28.886 tonnes (Maroc Oriental compris) pour une valeur de 5.444.886 francs, est passée en 1930 à 196.236 tonnes valant 40.574.000 francs. La consommation est donc actuellement sept fois plus forte qu'en 1925. Voici d'ailleurs les chiffres annuels intermédiaires qui permettent de mieux apprécier cette progression impressionnante :

En 1926 42.522 tonnes valant 10.554.649 francs.
En 1927 47.266 tonnes valant 11.581.919 francs.
En 1928 84.632 tonnes valant 18.399.721 francs.
En 1929 148.356 tonnes valant 32.310.995 francs.
En 1930 196.236 tonnes valant 43.574.647 francs.

À ces chiffres d'importation, il faut ajouter la production locale de l'Usine du Palmier à Casablanca qui est passée de 60.000 tonnes environ en 1925 à 75.000 tonnes en 1930. La consommation actuelle du Maroc peut donc être évaluée à 270.000 tonnes et si le système actuel de la progression des besoins ne se ralentit pas, on peut escompter une consommation d'environ 300.000 tonnes au cours des années prochaines.

Les importations

Le tableau ci-dessous indiquant les tonnages et les valeurs pour les importations de ciment de France et de Belgique de 1926 à 1930, fait ressortir les modifications respectives de la situation des deux pays.

	France		Belgique	
	Tonnes	Fr.	Tonnes	Fr.
1925	24.623	4.667.058	1.740	311.382
1926	37.518	9.145.484	91.207	21.869.747
1927	40.652	9.954.763	4.505	1.089.479
1928	71.760	15.749.608	7.608	1.608.882
1929	109.180	24.169.388	32.777	1.707.925
1930			92.916	19.022.066

Les chiffres d'importation du mois de janvier 1991 accentuent encore l'avantage de la Belgique qui accuse une importation de 7.960 tonnes valant 1.521.870 francs, contre seulement 4.588 tonnes valant 1.114.788 francs, venant de France.

La production locale

Dès avant guerre, la Société des chaux et ciments et matériaux de construction du Maroc avait installé une importante usine aux Roches-Noires, connue sous le nom d'usine du Palmier.

L'usine qui produisit, en 1925, 10.000 tonnes de ciment, a pu pousser en 1930 sa fabrication jusqu'à 76.000 tonnes. La Société des chaux et Ciments, renforcée par l'expérience de la Société Pavin et Lafarge qui est le plus gros producteur de ciment de France vient d'installer à proximité de l'ancienne usine, une usine tout à fait moderne. Équipée avec fours tournants, elle doit fabriquer par voie humide du ciment portland artificiel en utilisant les mêmes gisements superposés de calcaire coquillier et de schiste très abondants autour de Casablanca et qui alimentaient déjà l'usine du Palmier. L'usine, qui a commencé à fonctionner vers le 15 mars, est prévue pour une fabrication annuelle de 100.000 tonnes de ciment. L'usine ancienne continuera provisoirement à fonctionner et produira environ 20.000 tonnes de chaux hydraulique.

Les Établissements Poliet et Chausson* construisent une autre usine à proximité de Casablanca, à Aïn-Seba, également prévue pour un débit de 100.000 tonnes par an. Les travaux sont moins avancés, mais on peut compter que d'ici quelques mois, le Maroc pourra fournir plus de 200.000 tonnes d'excellent ciment artificiel, ce qui correspond à peu près à 70 % de sa consommation.

La situation du marché

Le marché marocain des ciments est caractérisé actuellement par un gros effort des producteurs belges pour en conquérir le contrôle.

Cette situation n'est pas sans inquiéter la jeune industrie marocaine qui se trouve à la veille de jeter sur le marché de grosses quantités de ciment.

CHAUX ET CIMENTS DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée du 10 juin font apparaître, après 1 million 601.858 fr. d'amortissements, un bénéfice net de 3.711.571 fr. contre

3.967.984 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur de 830.924 fr., le montant disponible ressort a 4.542.495 fr. contre 4.574.282 fr. l'an dernier. Rappelons que le dividende de 1930 s'élevait a 15 fr brut par action.

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1932)

À partir du 16 novembre, les 80.000 actions nouvelles de 100 fr., libérées et au porteur, numéros 140.001 à 220.000, de la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, seront admises aux négociations de !a Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les actions anciennes.

SOCIETE DES CHAUX, CIMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC.
(*Le Temps*, 23 juin 1933)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1932 faisant ressortir un bénéfice de 2.626.632 francs contre 3.711.571 francs, et voté un dividende de 10 francs par action.

Suicide de M. Andrieux,
ancien président de la chambre de commerce de Casablanca
(*Le Petit Marocain*, 2 mars 1934)

Dax, 1er mars. — M. Jean Andrieux, ancien président de la chambre de commerce de Casablanca, âgé de 80 ans, s'est suicidé, à Dax, en se jetant dans l'Adour.

LES OBSÈQUES DE M. ANDRIEUX
(*Le Petit Marocain*, 6 mars 1934)

Les obsèques de M. Andrieux, ancien président de la chambre de commerce de Casablanca, ont eu lieu samedi dernier en l'église de Dax. À l'issue de la cérémonie, les restes du défunt ont été transportés à Feuillade pour l'inhumation dans le caveau de la famille.

Les détails que nous avons reçus sur les circonstances de la mort de M. Andrieux contredisent formellement la version qui avait été donnée d'abord. C'est en se promenant sur les bords de l'Adour que M. Andrieux est tombé accidentellement dans la rivière où une congestion l'a frappé.

Nous renouvelons à la famille de M. Andrieux, les condoléances du « Petit Marocain ».

NÉCROLOGIE
(*Le Matin*, 31 août 1934)

On annonce le décès de M. Félix Laché, directeur honoraire de la Banque de l'Algérie, chevalier de la Légion d'honneur, survenu à Colmar le 28 août Les obsèques ont lieu à Digne, aujourd'hui vendredi.

Poliet et Chausson
(*Le Temps*, 18 mars 1935)

Dans le groupe des ciments, Poliet et Chausson se maintient à 293. La situation économique au Maroc a provoqué une baisse de consommation assez sensible sur les ciments, et les deux sociétés productrices installées au Maroc, la Société des chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc [Lafarge] et la Société Poliet-Chausson-Maroc*, ont été amenées à envisager un accord en vue de réorganiser leur production et de l'adapter aux besoins actuels du marché. Cet accord conduirait à suspendre temporairement le fonctionnement de l'usine de Poliet-Chausson-Maroc, mais cette dernière société maintiendrait, bien entendu, toute son activité commerciale. La politique de concentration industrielle ainsi pratiquée doit permettre aux industries locales d'améliorer sensiblement leurs prix de revient.

Société des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
(*Le Ciment*, juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935, soumis à l'assemblée ordinaire du 25 juin, se soldent par un bénéfice net de 1.539.211 francs, contre 1.649.306 fr. en 1934. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 2.782.560 fr. contre 2.670.499 fr. précédemment.

Le conseil a proposé le maintien du dividende à 6 %.

Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 1.539.211 fr., après 1.691.387 fr. d'amortissements et présentant un disponible de 2.782.561 fr., compte tenu du report antérieur. Le dividende brut a été fixé à 6 fr. par action, payable à partir du 1er septembre prochain, sous déduction des impôts.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a apporté certaines modifications aux statuts, notamment en ce qui concerne le vote double aux porteurs d'actions nominatives. D'autre part, le conseil a fait ratifier le rachat, moyennant une somme de 30.000 fr., d'un droit de souscription préférentiel à toute augmentation de capital en numéraire accordé à la Société Paris-Maroc. Cette somme de 30.000 fr. figure au débit du compte de profits et pertes.

Les actionnaires ont réélu MM. Waubert de Genlis, Daher et Hailaust. administrateurs sortants.

Le rapport signale que, pendant l'année 1935, les travaux de barrages de l'Oued Beht et de l'Oued N'Fis ont été achevés et ceux du port de Casablanca ont été sensiblement ralentis. Ces débouchés importants faisant défaut, les services commerciaux ont dû redoubler d'activité pour maintenir le chiffre des ventes. En dehors

des livraisons aux clients habituels, la société a obtenu la fourniture des ciments nécessaires aux travaux d'irrigation en cours d'exécution. Elle a pu écouler au total 121.000 tonnes de ciment dans l'ensemble de la clientèle au cours de cet exercice, tonnage en légère augmentation sur celui de l'année précédente.

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

L'assemblée tenue le 12 juillet a approuvé les comptes de 1936 présentant un solde créditeur de 1.371.375 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 1.540.049 fr. Le dividende a été fixé à 6 fr. brut payable le 16 août.

LE MAROC
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

À la Société de chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, la Banque de Paris et des Pays-Bas est représentée par M. Anathase Roudy, qui est président du conseil. Il a comme collègues MM. Charles Daher [probablement fils de Paul Daher, patron de Lafarge 1884-1928. Ép. de Rougemont](voir tome II), Maxime Katz [Paris-Maroc], Henri de Montréal (Crédit industriel et commercial), Barthélemy Robaglia, déjà cités.

Annuaire industriel, 1938 :
CHAUX, CIMENTS et MATÉRIAUX de CONSTRUCTION au MAROC (Soc. an. des). S. soc. : 1, r. de Stockholm, Paris, 8e. T. Laborde 26-51et 26-52. Ad. t. Chociment-Paris. Cap. 14.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. [Anathase] Roudy [BPPB], Adm. : MM. Candlot, Berthet, Laché [† 1934], [Raymond] Ferrant [† déc. 1936], [Jacques] Duboin, R. Gompel, P. Gompel, Général Régnier, Hailaust, Katz, Hamonic, Salmon, [Barthélémy] Robaglia. Secr. gén. : M. Jahan [8]. — Usines et bureaux : aux Roches-Noires (Casablanca).
Chaux, ciments. (13-39038).

La Société des chaux, ciments & matériaux de construction au Maroc
(Édouard Sarrat, *Le Maroc en 1938*, p. 145)

---

[8] Albert Jahan (Rochefort-sur-Mer, Charente-Inférieure, 4 avril 1890-?) : frère cadet d'Henry Jahan (1887-1980), dirigeant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et frère aîné de Louis Jahan (1896-1989), administrateur des Moulins du Maghreb et autres sociétés marocaines. Marié en 1921 à Lucienne de Boisdeffre. Six enfants. Ingénieur E.C.P., administrateur de Radio-Orient, Beyrouth.

Vue générale aérienne des bâtiments de la Société des Chaux et ciments à Casablanca (Photo Flandrin)

Depuis 1914, le Société des Chaux et ciments a livré de son usine des Roches-Noires de Casablanca 1.500.000 tonnes de ciments aux administrations publiques et aux entreprises privées du Maroc.

Capacité de production : 220.000 tonnes par an

MARQUE:

LAFARGE-PALMIER

Ciment, LAFARGE-PALMIER SUPER

Ciment LAFARGE-PALMIER 20/25

Ciment LAFARGE-PALMIER 15/20

NOUVELLES FINANCIÈRES

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mai 1938)

Chaux et Ciments du Maroc

Malgré l'accroissement des dépenses de fabrication, certaines concurrences nouvelles et sans que la production ait augmenté, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1937, grâce à la majoration des prix de vente, s'élève à 7.110.604 fr. contre 5.653.552 fr. ; il s'y ajoute 300.193 francs de profits divers. Les frais sociaux ont un peu augmenté, les charges financières peu varié, les règlements divers progressé et les amortissements ont reçu 4.170 100 fr. contre 2.777.717 fr. de telle sorte que le bénéfice net ressort à 1.823.081 fr. au lieu de 1.540.049 fr. en 1936. Il s'y ajoute 1.500.117 fr. de report antérieur. Le Conseil proposera à l'assemblée du 7 juin de répartir un dividende brut de 8 fr. au lieu de 6 fr. l'an dernier.

Au bilan, après 28.911.973 fr. contre 24.741.872 fr. d'amortissements, les Immobilisations, qui ont peu changé de valeur, sont portées pour 31 791.040 fr. Les disponibilités comprennent 7.205.177 francs (contre 5.497.347 fr.) de débiteurs divers et 5 945.195 fr. (contre 1.526.901 francs) en caisses et banques. Le réalisable est constitué par 4.413.124 fr. (contre 4.087.193 fr.) de produits fabriqués et approvisionnements. En regard, il y a 6 555 839 fr. (contre 4 364.186 fr.) d'exigibilités.

Tribunal de Première Instance de Casablanca
Registre du Commerce
Dossier nº 7026
(*La Vigie marocaine*, 22 juillet et 5 août 1941)

D'un acte s.s.p. en date à Casablanca du 5 juillet 1941, il appert que la société POLIET et CHAUSSON MAROC (PCM), société anonyme chérifienne dont le siège social est à Casablanca, rue de Marinié, actuellement en liquidation volontaire, représentée par M. JEANTHEIL, son directeur général, a vendu à la société des CHAUX et CIMENTS DU MAROC (C.C.M.), société anonyme française dont le siège social est à Paris, avenue de Tokio, représentée à Casablanca par M. Pierre MARÉE, directeur général de la succursale sise route de Rabat (Roches-Noires), un fonds de commerce et d'industrie dénommé « USINE POLIET ET CHAUSSON MAROC », ayant pour objet la fabrication et la vente des ciments et liants hydrauliques, ledit fonds de commerce sis à Casablanca.

Les oppositions seront reçues au secrétariat-greffe dudit tribunal, dans les quinze jours au plus tard de la seconde insertion.

Le secrétaire-greffier en chef,
C. BLASER.

Pour première insertion.

AEC 1951-848 — Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, 32, avenue de New-York, PARIS (16e).

Capital. — Société anon., fondée le 14 mai 1913, 440 millions de fr. en 176.000 act. de 2.500 fr.

Dividendes. — 1947 : 40 fr., 1948 : 50 fr.

Objet. — Extraction, fabrication, commerce de tous matériaux de construction.

Usine (Capacité de production : 250.000 tonnes) aux Roches-Noires, Casablanca.

Exp. — Chaux, ciments.

Conseil. — MM. A[lfred] François [Lafarge], présid. ; A. Roudy [BPPB], vice-présid. ; G. Hailaust [nég. nantais], M. Katz [Paris-Maroc], G. Hamonic, Ch[arles] Daher [fils ou petit-fils de Paul Daher, pdg Lafarge de 1884 à 1928], M[arcel] Demonque [Lafarge], André Hermil [Schneider], M[aurice] Dugardin [9], É[tienne] Dupont [1956/135+1585], A. Le Cour-Grandmaison [Lafarge], Mme J. de Waubert de Genlis [née Ebba Pavin de Lafarge, Vve de l'anc. patron de Lafarge], admin. [Directeur général : P. Marée].

Le général Guillaume a visité ce matin
deux importants établissements industriels :
Les Chaux et Ciments et les Brasseries du Maroc
(*La Vigie marocaine*, 4 mars 1952)

---

[9] *Maurice*-Henri-Dieudonné Dugardin (1876-1966) : fils de Alfrède Henri D., négociant, et de Clémence Pauline Julie Leplus, rentière. Marié en 1903 à Marguerite Le Roy. Deux fils : Pierre et Hervé. X-Ponts. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 janvier 1919, p. 870) : ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 2e classe. Administrateur (réélu en 1923), administrateur délégué, puis président de la Société des matériaux de construction de la Loisne. Administrateur de la Cie franco-éthiopienne du chemin de fer Djibouti–Addis-Abéba. Commissaire aux comptes des Salines de Djibouti. Administrateur de la Société nord-africaine des ciments Lafarge.

TÉMOIGNANT de l'intérêt qu'il porte au développement de l'industrie au Maroc, le général Guillaume est venu, aujourd'hui, à Casablanca, où il a longuement visité dans la matinée deux affaires qui n'ont de commun que leur importance : la première, en effet, est la Société des Chaux et Ciments, la deuxième, les Brasseries du Maroc.

C'est à 9 heures que le général Guillaume, qui était accompagné d'un certain nombre de personnalités de Rabat, a été accueilli aux anciens droits de porte par M. Boniface, chef de Région.

Aux côtés du général Guillaume, on reconnaissait notamment M. Fines, directeur du cabinet civil, le commandant de Saint-Marc, M. Lefaure.

Aux Chaux et Ciments

Le général Guillaume, qui était en civil, s'est rendu sans attendre à la Société des Chaux et Ciments, où il a été reçu par M. Maré, directeur général, et par M. Saglio, directeur de l'usine de Casablanca. Dans le bureau de dessin, M. Maré fit un rapide exposé technique de l'ensemble de la question. Il souligna l'Importance des carrières d'où l'usine tire la plus grande partie de sa matière première et rappela l'Intérêt qu'il y avait à prévoir dès à présent l'ouverture de nouvelles carrières pour remplacer les anciennes, dont l'exploitation avance au rythme de 4 ou 5 hectares par an.

La question de la force motrice retint également l'attention du Résident général, auquel on précisa que les Chaux et Ciments étaient au Maroc le deuxième client de l'Énergie électrique après les C.F.M.

Au cours de la visite de l'usine, le Résident général s'entretint familièrement avec plusieurs des ouvriers français et marocains qui, en grand nombre, totalisent plus de trente ans de service dans cette importante industrie.

Après la visite des ateliers proprement dits, le général Guillaume se rendit dans le quartier de l'habitat européen construit par les Chaux et Ciments pour leur personnel et visita, aux Carrières Centrales, la coquette cité édifiée pour le personnel marocain. Il s'arrêta au dispensaire, puis à l'école coranique, l'un et l'autre remarquablement tenus.

……

CASABLANCA

Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1952)

Au cours de l'année 1951, les ventes e sont élevées à 377.449 tonnes, en progression de 56.384 sur celles de l'année précédente, indique le rapport présenté à l'assemblée du 26 mai. Le chiffre d'affaires est passé de 1.293.285.872 à 1.802.173.364 francs.

La nouvelle usine à cru qui doit se substituer aux anciennes installations de concassage et de broyage a été mise en marche à la fin de l'année. Au début de 1952 a pu être installé au four n° 3 le refroidisseur trempant. Des refroidisseurs identiques ont été commandés pour les deux autres fours.

Une usine est construite à Meknès pour le compte de la Société des Ciments artificiels de Meknès. Cette usine devrait pouvoir commencer ses livraisons au début de l'année prochaine. Le président a déclaré, en réponse à un actionnaire, que la société possédait environ 60 % du capital des Ciments artificiels de Meknès.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1951 et a voté le dividende annoncé de 487.80 brut (400 fr. net) qui sera mis en paiement sur décision du conseil.

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris
CARRIÈRES-CIMENTS
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

Les CHAUX, CIMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC disposent d'une usine à Casablanca, équipée avec trois fours rotatifs susceptibles de produire annuellement plus de 40.000 tonnes. Capital : 660.000.000 en 176.000 actions de 3.750 fr. Bénéfice net en 1951 : 123.353.084 fr. c. 92.663.864. Dividende net : 400 fr. En 1952, les ventes accusaient une augmentation de 10 %.

Dernier cours : 8.400.

Casablanca
LE DÉVELOPPEMENT PRODIGIEUX D'UNE VILLE EN PLEINE FIÈVRE DE CROISSANCE
(*Réalités*, juin 1953)

L'industrie casablancaise comprend plusieurs très grosses affaires : la Société des Chaux et ciments du Maroc. créée en 1913, qui occupe 650 ouvriers, détient pratiquement le monopole de la production marocaine, fabrique 420.000 tonnes par an (le pays en consomme d'ailleurs 800.000) et absorbe à elle seule 5,10 % de l'énergie électrique du Maroc…

CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 octobre 1953)

Pour les neuf premiers mois de 1953, la production déjà société, qui bénéficie depuis le mois de mars dernier de l'appoint de l'usine de Meknès, a atteint 335.000 tonnes, en chiffres ronds, contre 300.000 tonnes pour la période correspondante de 1952.

La capacité de production de l'usine de Meknès est de 100.000 tonnes-an. On sait que la mise en route de cette usine a eu pour effet de diminuer sensiblement les prix de vente aux consommateurs, non seulement dans sa propre zone d'action, mais aussi dans tout le territoire en raison de la suppression de la ristourne de compensation jusque-là en vigueur au bénéfice des ciments importés.

CHAUX, CIMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1953)

Usant des pouvoirs qui lui ont été accordés par l'assemblée extraordinaire du 29 mai dernier, le conseil, dans sa séance du 19 octobre, a décidé de porter le capital de 660 à 880 millions de francs.

L'opération s'effectuera au moyen de l'incorporation de réserves et de l'élévation de 3.750 à 5.000 fr. de la valeur nominale des actions

Les ventes des trois trimestres écoules de 1953 ont atteint 346.000 tonnes au lieu de 306.000 pour la période correspondante de 1952.

Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc
[1956/1575]

François (Alfred)[(Cayenne, 31 août 1883-Saint-Cyr-sur-Mer, Var, 4 nov. 1970][Ép. Hélène Gautier. Enf. : Renée (Mme François de Crouy-Chanel), Yvonne (en religion), Jean (licencié en droit. Carrière aux Ciments Lafarge)][Polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées à Bougie (Algérie), puis au Maroc (étude des ports de Tanger et Casablanca). Administrateur de la Banque industrielle de Chine (1922) : ingénieur-conseil de la Banque franco-chinoise, adm. délégué des Éts Brossard & Mopin. Envoyé par Decoux auprès de Giraud à Alger (fin 1943). Adm. (*ca* 1939), puis président (*ca* 1947-1959) de Lafarge.], 227 (Bq franco-chinoise), 1567 (pdt Lafarge), 1575 (pdt Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc), 1576 (Ciments artificiels de l'Oranie).

Marée (P.), 1573 (pdt Nord-africaine des ciments Lafarge), 1575 (adg Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc), 1576 (dg Ciments artificiels d'Oranie).

Daher (Charles)[0x/00][fils de Paul ép. Reggio, probablement le Paul Daher (marié en 1res noces à une Dlle Gouin) qui fut pdg de Lafarge de 1884 à 1928], 1567 (dir. adj. Lafarge), 1573 (pdt Nord-africaine des ciments Lafarge), 1575 (Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc), 1576 (v.-pdt Ciments artificiels de l'Oranie).

Demonque (Marcel), 1527 (ad Potasas Ibericas), 1567 (adg Lafarge), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge), 1575 (Chx et ciments du Maroc), 1576 (Ciments artificiels d'Oranie).

Dugardin (Maurice)[1876-1966](X-1896), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 1573 (Nord-afr. Lafarge), 1575 (Chx+cim.+matx construc. Maroc), 1585 (pdt Matx construc. Loisne).

Hamonic (G.), 1575 (Chx et ciments du Maroc).

Hermil (André)[1891-1970][Ép. Dlle Giraud, fille d'un polytechnicien. Polytechnicien, ing. PC, dir. Cie industrielle de travaux (CITRA), filiale de Schneider], 891 (Forges+ateliers Creusot), 1575 (Chx et ciments du Maroc), 1758 (Cie marocaine).

Katz (Maxime), 1575 (Chx et ciments du Maroc).

Le Cour Grandmaison (A.), 1565 (Ciments et chaux hydrauliques du Nord), 1567 (dga Lafarge), 1574 (pdt Chaux et ciments de Feux-Vilaine), 1575 (Chx et ciments du Maroc).

Waubert de Genlis (Mme J. de)[née Ebba Pavin de Lafarge, Vve de l'anc. patron de Lafarge], 1567 (Lafarge), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge), 1575 (Chx et ciments du Maroc).

Jahan (Albert)(Centrale. Ép. Lucienne de Boisdeffre], 1575 (secr. gén. Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc).

Frinault (J.), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloula), 649 (comm. cptes Soc. minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétroles Serco), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1090 (comm. cptes Rateau), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1302 (comm. cptes Unelco), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc), 1629 (comm. cptes GTBA), 1635 (comm. cptes SADEV), 2045 (comm. cptes suppl. Barbier et Dauphin), 2073 (comm. cptes CATC).

Luc-Verbon, 1567 (comm. cptes Lafarge),1574 (comm. cptes Chaux et ciments des Feux-Vilaine), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 32, avenue de New-York. Tél. : KLE. 72-00.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 14 mai 1913, pour une durée de 80 ans, prorogée de 99 ans.

OBJET : L'extraction, la fabrication et le commerce de tous matériaux de construction au Maroc à Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : 1.100 millions de fr., divisé en 220.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 2.150.090 fr., porté à 4 millions en 1918, à 6 millions en 1919 à 10 millions en juillet 1920, à 14 millions en juin 1923 et à 22 millions en juin 1930 par la création de 80.000 actions nouvelles, remises en rémunération d'apports. Porté en 1947 à 110 millions par élévation du nominal des actions de 100 à 500 fr., puis à 220 millions par émission à 600 fr. de 220.000 actions de 500 fr. (1 pour 1). Porté en 1949 à 440 millions par élévation du nominal des actions de 500 à 1.000 fr. En 1950, titres regroupés en 2.500 -fr. En 1951, capital porté à 660 millions par élévation du nominal des actions de 2.500 à 3.750 fr. En 1953, capital porté à 880 millions par élévation du nominal des actions de 3.750 à 5.000 fr. Porté fin 1954 à 1.100 millions par création de 44.000 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 4).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, après prélèvements éventuels des réserves et des sommes reportées :. 10 % au conseil et le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Transferts, service des titres et du coupons au Crédit commercial de France.

COTATION . Parquet « Cote Desfossés » actions 26. — Notice SEF : CA 6.

COUPONS NETS AU PORTEUR : nº 35 (30 juin 1951), 300 fr. ; 36 .(18 juin 1952). 400 fr. ; 37 (24 août 1953), 450 fr. ; 38 (1er juillet 1954), 615 fr. ; 39 : droit d'attribution (1 pour 4) ; 40 (1er juillet 1955), 625 francs.

	Amort.	Provis.	Bénéf. net	Rés.	Divid. +tant.	Divid.brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945	—	4.000	4.764	—	6.944	30
1946	35.826	10.000	9.789	—	9.647	40
1947	48.003	—	18.692	934	18.056	40 00
1948	61.189	—	28.944	5.442	28.420	50 00
1949	91.728	—	48.870	2.443	46.003	250 00
1950	120.188	—	92.664	19.633	70.553	365 85
1951	152.482	—	123.353	31.167	93.610	487 80
1952	165.014	—	171.663	63.583	108.933	548 78
1953	220.628	—	175.735	29.545	140.800	750 00
1954	215.780	—	196.180	24.809	176.000	750 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	518.530	967.831	731.197	783.148	834.837
Autres valeurs immobilisées	99.189	142.340	163.061	163.00	160.149
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	227.648	336.435	428.305	325.294	270.886
Débiteurs	251.506	695.713	1.336.885	1.425.034	1.094.718
Titres de placement	1.335	—	—	—	—
Disponible	102.253	184.787	177.862	290.402	583.087
	1.200.661	2.327.106	2.837.300	2.937.037	2.943.677
PASSIF					

Capital	440.000	660.000	660.000	880.000	1.100.000
Réserves	221.166	576.332	606.074	818.711	713.647
Dette à long terme	7.860	7.290	256.700	306.080	205.430
Dette à court terme	438.971	960.131	1.142.863	756.511	728.420
Bénéfices	92.664	123.358	171.663	175.735	196.180
	1.200.661	2.327.106	2.837.300	2.937.037	2.943.677

Chaux, Ciments et matériaux de Constructions au Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1959)

Le conseil d'administration de la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc a décidé, dans sa réunion du 20 octobre 1959, de proposer à la Société des Ciments Lafarge l'apport d'une partie du portefeuille qu'elle détient actuellement.

Cet apport serait rémunéré par une augmentation de capital de 480 millions de francs de la Société des Ciments Lafarge, représentée par 90.000 actions qui seraient remises à la

Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc.

Le conseil d'administration de cette Société proposera à une assemblée générale ordinaire la distribution à ses actionnaires d'une partie des actions reçues, à raison d'une action Ciment Lafarge pour 3 actions Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc.

Le conseil d'administration des Ciments Lafarge, qui s'est réuni le même jour, a accepté le principe de cet apport.

Les assemblées générales qui doivent se tenir pour approuver ces propositions seront convoquées incessamment.

[scandales ?]
(*L'Expansion*, 30 janvier 1971)

Certes, des exemples illustrent la thèse classique : telle l'affaire du ciment acheté à Lafarge-Maroc et transporté à 18.000 kilomètres pour équiper le centre d'essais nucléaires du Pacifique ou celle de l'avion Jaguar fort opportunément passée à Bréguet pour permettre à Sylvain Floirat d'en tirer un bon parti lors de ses négociations avec Dassault.

Mais les véritables scandales sont rares : il paraît impossible de dénoncer, en France, des épisodes comparables à ceux du F 111 commandé à la General Dynamics dans des conditions aberrantes (voir *L'Expansion* d'avril 1968) ou des chars miraculeusement commandés à Chrysler pour le tirer de ses difficultés financières.

Who's who, 1979 :

BAILLY (Jean), ingénieur. Né le 5 juin 1921 à Orléans (Loiret). Fils de Paul Bailly, officier, et de Mme, née Julia Julien. Mar. le 15 mars 1946 à Mlle Hélène Viénot 12 enf. : Jean-Paul, Nicole [Mme Yves Oudin]). Études : Prytanée militaire de La Flèche. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : ingénieur (1946-1954) au service du fond aux Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (groupe Hénin-Liétard), attaché à la

direction, puis directeur général de la Société des mines de Zellidja et des fonderies de Peñarroya-Zellidja* à Oujda (1954-1961), directeur général adjoint (1961), directeur général (1966), administrateur-directeur général (1971), puis vice-président-directeur général (depuis 1974) des Éts Lafarge devenus (1974) Lafarge, président-directeur général de la société Ciments Lafarge France (depuis 1974), président des Ciments artificiels de Meknès (depuis 1970), des Chaux et ciments du Maroc (depuis 1974), président de la Société ouest-africaine des Ciments, Sococim (depuis 1976), représentant permanent des Ciments Lafarge France aux Ciments antillais et à l'Omnium du ciment, administrateur de Carbonisation, Entreprise et Céramique, de Lafarge Fondu International, de la Société de participations africaines cimentières, de Lafarge Maroc, président de l'Association technique de la route (1972-1974), membre du conseil d'administration de l'École polytechnique (1971-1974), président du Syndicat national des fabricants de ciments et de chaux (1973-1975). Décor : chevalier de la Légion d'honneur. Président du Centre de recherche, d'études et de documentation pour inadaptés mentaux (depuis 1968), membre de l'Automobile-Club de-France Adr. : prof., 28, rue Émile-Menier, 75116 Paris ; privée, 3, rue des Pyramides, 75001 Paris.

Who's who, 1979 :

FRANÇOIS (Jean), industriel. Né le 30 juillet 1928 à Marseille (B.-du-Rh.). Fils d'Alfred François, industriel, président d'honneur des Ciments Lafarge, et de Mme, née Hélène Gautier. Mar. le 6 nov. 1950 à Mlle Thérèse Germain de Montauzan (7 enf. : Hélène [Mme Stéphane de Montauzan][voir Caterpillar-Vietnam*], Bruno, Laurence [déc.], Albane [déc.], Béatrice, Pierre). Études : École Saint-Louis-de-Gonzague et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit. Carr. : secrétaire général des Ciments de Meknès au Maroc (1952-1959), directeur à la Société nationale du sac de grande contenance à Lyon (1959-1963), directeur général de la Compañia mineira de cimento au Brésil (1963-1966), directeur général de la Société Lafarge Emballage à Lyon (1966-1971), administrateur-directeur général exécutif (1971), puis vice-président-directeur général (depuis 1974) des Ciments Lafarge devenus (1974), Lafarge, administrateur de la société Ciments Lafarge France (depuis 1974), président (depuis 1975) de Carbonisation, Entreprise et Céramique (groupe Lafarge)(C.E.C.), président du Conseil de surveillance de Allia-Doulton, filiale de C.E.C. (depuis 1978)[+ adm. Télémécanique*]. Adr. : prof., 28, rue Émile-Menier 75116 Paris ; privée, 21, av. du Président-Wilson, 75116 Paris.

LA MAROCANISATION

(*Europe France Outre-Mer*, avril 1972)

[…] Lafarge-Maroc* est devenue une société de droit marocain, où l'apport de capital, qui est de 50 %, par la Société nationale d'investissement (S.N.I.), la Caisse de dépôt et de gestion (C.D.G.) et la Banque nationale pour le développement économique (B.N.D.E.), sera affecté à l'extension de l'usine de Casablanca. […]

CHAUX ET CIMENTS DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 16.500.000 FRANCS
divisé en 330.000 actions de 50 francs chacune
devant prendre fin le 31 décembre 2066
Statuts déposés chez Me CHARDONNET, Notaire à Paris, le 2 décembre 1969

SIÈGE SOCIAL A PARIS
Registre du Commerce : Paris B 552 013 476

TITRE DE
10.000 ACTIONS DE 50 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

CHAUX ET CIMENTS DU MAROC Ste Anonyme

N° A

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN ADMINISTRATEUR

1975

IMP. B. ARNAUD - LYON - PARIS

Coll. Serge Volper
CHAUX ET CIMENTS DU MAROC
Société anonyme
au capital de 16.500.000 francs
divisé en 330.000 actions de 50 fr. chacune
devant prendre fin le 31 mai 2066

Statuts déposés chez Me Chardonnet, notaire à Paris
Siège social à Paris
Registre du commerce : Paris B 552 013 476
TITRE DE 10.000 ACTIONS DE 50 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
Le président du conseil d'administration : J. Bailly
Un administrateur : ?
Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris

Chaux et ciments du Maroc
Fusion adoptée

L'assemblée ordinaire du 7 juin 1978 a approuvé les comptes de 1977 et fixé le dividende à 6 F par action (soit 9 F en tenant compte de l'avoir fiscal). Ce dividende sera mis en paiement à compter du 20 juin 1978 (coupon no 66). L'assemblée extraordinaire qui a suivi a approuvé le projet de fusion de la société avec la société Lafarge et la rémunération des apports ainsi effectués à raison de 3 actions Lafarge (créées jouissance du 1er janvier 1978) pour 5 actions Chaux et ciments du Maroc. L'assemblée extraordinaire de la société Lafarge appelée à statuer sur cette opération de fusion est convoquée pour le 21 juin 1978.

CHAUX ET CIMENTS DU MAROC-PARIS
Opération d'apport

Le conseil a décidé de convoquer le 9 juin 1978, après l'assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes de 1977, une assemblée extraordinaire appelée à approuver l'apport de la totalité de l'actif et du passif de la société à la société Lafarge à Paris. La rémunération des apports pourrait se faire sur la base d'un rapport d'échange de trois actions Lafarge pour cinq actions Chaux et ciments du Maroc. Si l'opération envisagée est approuvée, les apports prendront effet au 1er janvier 1978, après que l'assemblée extraordinaire de Lafarge, qui se tiendra le 21 juin 1978, ait elle-même approuvé ces apports. De ce fait l'échange entre les actions Lafarge et Chaux et ciments du Maroc se fera coupon de l'exercice 1977 détaché.

Fives-Cail Babcock
(*Valeurs actuelles*, 9 février 1981)

[…] Lafarge-Maroc l'a chargée de la réalisation, clés en main, d'une nouvelle cimenterie près de Casablanca. […]

Suite :
1991 : retour de Lafarge à la faveur des privatisations.